

L'Observatoire du Programme de reconstruction post-séisme du Grand Atlas

Rapport de l'observation citoyenne
Période octobre 2024 - décembre 2025

HEINRICH BÖLL STIFTUNG
RABAT
Maroc



ترانسبرانسسي المغرب
transparencymaroc

association reconnue d'utilité publique

L'Observatoire du Programme de reconstruction post-séisme du Grand Atlas

Rapport de l'observation citoyenne

Période octobre 2024 - décembre 2025

Décembre 2025



ترانسبرانسسي المغرب
transparencymaroc

مرصد برنامج إعادة البناء ما بعد زلزال الأطلس الكبير
Observatoire du programme de reconstruction post-séisme Atlas

avec le soutien de

 HEINRICH BÖLL STIFTUNG
RABAT
Maroc

Table des matières

<i>Liste des acronymes</i>	6
<i>Listes des tableaux</i>	7
<i>Liste des graphiques :</i>	8
Résumé exécutif	9
Introduction	17
<i>Présentation de L'Observatoire</i>	19
Méthodologie	21
Partie I : Bilan critique des réalisations publiques 2024-25	23
<i>Axe 1 : La gouvernance du programme de reconstruction</i>	23
<i>Axe 2 : Financement et accès à l'information du programme en 2024-25</i>	28
<i>Axe 3 : Reconstruction et réhabilitation des maisons des sinistrés</i>	34
<i>Axe 4 : Infrastructures : Le chantier de la route N7 avance</i>	44
<i>Axe 5 : Accès à l'aide directe et aux services sociaux de base</i>	45
Partie II : Le mouvement social des sinistrés du séisme : Isolés et réprimés	49
Partie III : La Voix des sinistrés du Grand Atlas : Enquête de terrain auprès de victimes du séisme du 8 septembre 2023	55
<i>Méthodologie de l'enquête quantitative</i>	55
<i>Axe 1 : Données démographiques des personnes enquêtées</i>	58
<i>Axe 2 : Conditions d'habitat des enquêtés</i>	62
<i>Axe 3 : Accès aux aides directes</i>	65
<i>Axe 4 : Financement du logement : auto-financement et solidarité associative</i>	69
<i>Axe 5 : Les habitants non-relogés : vivre sous les tentes</i>	73
Conclusion générale	77
Annexes	81

Liste des acronymes

ADHA : Agence de développement du Haut Atlas

BAM : Bank Al Maghrib

BGE : Budget général de l'Etat

CI : Commission interministérielle

CLR : Commission locale de reconstruction

CPR : Commissions provinciale en charge de la reconstruction

CNDH : Conseil national des droits humains

EPS : Etablissements de la protection sociale

FLCN : Fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles

FSEC : Fonds de solidarité contre les événements catastrophiques

LF : Loi de finances

MENPSS : Ministère de l'Education nationale, du préscolaire et du sport

MSISF : ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille

PLF : Projet de Loi de finances

PRDTS : Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales en Monde Rural

SNDERZM : Stratégie Nationale de Développement de l'Espace Rural et des Zones de Montagne

TM : Transparency Maroc

Ce document a été réalisé avec le soutien de la Fondation Heinrich Böll Rabat. Son contenu relève de la seule responsabilité Transparency Maroc. Il ne reflète pas nécessairement l'opinion de notre partenaire.

Préparé par : Salaheddine Lemaizi - NASS MEDIAS (recherches et rédaction) sous la coordination de L'Observatoire de Transparency Maroc.

Listes des tableaux

Tableau n°1 : Mention de la situation et de projets liés au séisme du Grand Atlas dans les présentations sectorielles du PLF 2026

Tableau n°2 : Mention de la situation ou projets liés au séisme du Grand Atlas par le Chef du gouvernement

Tableau n°3 : Emissions du Compte d'affectations spéciales – au 6 octobre 2025

Tableau n°4 : « reconstruction/réhabilitation » des habitations * - 2024-2025 **

Tableau n°5 : Analyse des résultats du recensement des logements

Tableau n°6 : Evolution des versements des aides à la reconstruction/réhabilitation

Tableau n°7 : Bilan de versement des tranches- Reconstruction/réhabilitation des maisons * - 2024-2025

Tableau n°8 : Habitants dans les zones à risque 2024-2025

Tableau n°9 : Evolution des bénéficiaires des aides directes

Tableau n° 10 : Situation des établissements scolaires en cours de reconstruction à la suite du séisme.

Tableau n°11 : Benchermak « Modèles de reconstruction post-séisme »

Liste des graphiques :

Graphique n°1 : Répartition des recettes du Fonds 126

Graphique n°2 : Evolution des dépenses du Fonds 126

Graphique n°3 : Répartition des dépenses du Fonds 126

Graphique n°4 : Statut matrimonial des enquêtés

Graphique n°5 : Nombre de familles par maison

Graphique n°6 : Activité professionnelle des enquêtés

Graphique n°7 : Niveau de revenu des enquêtés

Graphique n°8 : Statut d'occupation de la maison

Graphique n°9 : Type de dégâts subis par la maison lors du séisme

Graphique n°10 : Avez-vous bénéficié des aides directes prévues par le Programme ?

Graphique n°11 : Bénéficiaires des aides à la reconstruction

Graphique n°12 : Habitez-vous dans une maison actuellement ?

Graphique n°13 : Sources des difficultés rencontrées lors de la reconstruction

Graphique n°14 : Femmes cheffes de ménages- Raison de nonaccès au logement

Graphique n°15 : Sources de financement du nouveau logement

Graphique n°16 : Femmes et sources de financement de la reconstruction

Graphique n°17 : Avez-vous contribué à autofinancer la reconstruction de votre logement ?

Graphique n°18 : Fonds propres de l'habitant pour la reconstruction

Graphique n°19 : Autofinancement du logement, selon le genre

Graphique n°20 : Non relogés : lieu de résidence actuel

Graphique n°21 : Femmes cheffe de ménages non relogées

Résumé exécutif

Deux ans et demi après le séisme du 8 septembre 2023, le Programme intégré de reconstruction du Grand Atlas, est un plan d'urgence de cinq ans (2024-2029) doté de **120 milliards de dirhams** visant à réhabiliter les zones sinistrées par le séisme dont l'exécution a révélé dès le début un contraste saisissant entre l'ambition politique initiale, l'ampleur du financement annoncé et les moyens mobilisés au regard des montants réellement dépensés et des réalités observées sur le terrain.

Le deuxième rapport de l'Observatoire du Programme de reconstruction post-séisme d'Al Haouz, projet porté par Transparency Maroc (TM), est le fruit d'une méthodologie combinant l'étude documentaire, les approches qualitative, quantitative dans la collecte de données, l'analyse contradictoire et la publication. Il s'agit d'une analyse qui a fait le bilan d'une année et demie de l'action publique en combinant les aspects institutionnels, financiers, ainsi que le suivi citoyen et l'enquête de terrain, auprès d'un échantillon de 454 ménages dans les douars les plus impactés par le séisme dans les provinces d'Al Haouz et de Chichaoua. Ce rapport met en lumière un processus de reconstruction inégal, lent et socialement inéquitable pour ne pas dire injuste.

Dans le secteur de l'éducation, le communiqué du Chef de Gouvernement, daté du 10 septembre 2025, reconnaît explicitement que dans les provinces d'Al-Haouz, Azilal, Chichaoua, **220 établissements scolaires ne sont pas encore opérationnels** (les appels d'offres de 186 établissements venaient d'être lancés, alors que 34 autres sont en cours de mise à niveau). Ces chiffres témoignent du retard pris dans l'un des premiers objectifs du Nouveau Modèle de Développement et que l'avenir de milliers d'élèves est gravement compromis pour la troisième année scolaire consécutive. Ce chiffre n'a pas retenu l'attention des médias comme les autres données figurant dans le communiqué des travaux de la Commission Interministérielle.

En plus des difficultés de la reconstruction des établissements, ceci confirme l'ampleur du gap séparant les provinces sinistrées des autres parties du monde rural, notamment dans les domaines prioritaires de l'éducation et de l'alphabétisation qui connaissent de réelles difficultés sur le terrain, le séisme n'a fait qu'amplifier ces retards.

Il en est de même pour **les établissements de soins de santé** : il existe un seul hôpital dit de « proximité » de 45 lits pour toute la province du Haouz, connue pour son relief accidenté et ses montagnes les plus hautes de l'Afrique du Nord. L'hôpital manque de plusieurs spécialités chirurgicales et médicales de première nécessité, de professionnels médico-techniques, d'équipements adaptés ou de

fournitures médicales. L'hôpital d'Ait Ourir, dont les travaux de construction ont démarré en 2013, n'a pas encore ouvert ses portes. Plusieurs dizaines de centres de santé ne sont pas encore réhabilités. Le manque de professionnels de santé est aiguë dans tous les niveaux dans la région. L'accès aux soins dans un hôpital nécessite plusieurs dizaines de kilomètres.

En matière d'**habitat**, le 22 septembre 2023, le gouvernement a annoncé un taux d'effondrement total des habitations de 32%¹. Quelques mois après ce taux est devenu de 10% seulement. Ce décalage de 22% interroge sur la fiabilité des données recueillies par les agents d'autorité et utilisées par les Commissions locales, provinciales et interministérielle dans le traitement des dossiers des sinistrés. Dans tous les cas, en agissant ainsi, le gouvernement et les autorités locales ont réussi à réduire drastiquement le nombre de bénéficiaires de l'aide de 140 000 DH, allégeant ainsi le budget alloué à la reconstruction. Ainsi 17 ménages parmi les enquêtés dans la zone la plus impactée par l'effondrement total, ont perçu l'aide de 140 000 DH. Comment 102 ménages de cette catégorie, ayant perçus des sommes variant de 20 000 à 80 000 DH, ont-ils pu achever la reconstruction de leurs logements ?

Il est possible de s'interroger également sur le nombre total d'habitations sinistrées dont les chiffres ont également varié mais pas autant que pour celles ayant subi un effondrement total. Les données sont souvent contradictoires et ne permettent pas une gouvernance sereine et apaisée. L'enquête de terrain a montré aussi que la classification administrative des dégâts, souvent perçue comme arbitraire, alimente un profond sentiment d'injustice parmi les familles. La persistance des habitations sommaires (tentes, conteneurs, etc.), l'absence de solutions pour les douars situés en zones à risque et les retards administratifs prolongent la phase d'urgence bien au-delà de ce qu'annonçaient les autorités.

Les normes de reconstruction imposées par le programme public (superficie, tranches, etc.) sont en décalage par rapport aux réalités et aux besoins de la population. Le sondage auprès des sinistrés montrent que les superficies imposées pour les nouvelles maisons sont moindres par rapport à la situation avant le séisme : La taille moyenne des maisons rurales avant le séisme variait entre 100 à 200 m² chez 43% des enquêtés et de plus de 200 m² parmi 10% des enquêtés. La norme de 50 à 70 m² imposée constitue un premier motif du refus du programme gouvernemental.

L'opération officieuse d'éradication des tentes, a donné lieu à des nombreuses exactions de la part des agents d'autorité ayant agi avec un excès de pouvoir manifeste. Ils se sont faits particulièrement remarqués dans la campagne de destruction des tentes alors que des logements détruits partiellement n'ont pas été

¹ Ce chiffre n'inclut pas les équipements collectifs : écoles, centres de santé, mosquées, sièges d'administrations, etc.

correctement réhabilités pour être habitables. Enfin de nombreux cas de clientélisme, de favoritisme clanique ou familiale et de corruption ont été évoqués visant certains agents d'autorité.

Cette opération, aussi insensée que dénuée de fondement, a permis au Gouvernement d'annoncer, non sans fierté, qu'il ne restait plus que 47 tentes. Ce chiffre a suscité plusieurs manifestations, ainsi que des sit-in organisés par des associations d'habitants devant le Parlement.

L'enquête menée par l'Observatoire révèle que **209 des personnes interrogées et non relogées vivent encore dans des habitats insalubres**. Ces ménages résident soit dans des tentes (77), soit dans des conteneurs (100), soit dans des bidonvilles ou des habitations sommaires (32). Ces chiffres pointent du doigt les sérieuses défaillances de la reconstruction.

Les **infrastructures** reflètent un schéma similaire : des annonces ambitieuses, des chantiers visibles mais des décalages persistent avec les besoins prioritaires. Les routes structurantes progressent mais restent incomplètes et parfois dangereuses.

Le développement de l'activité économique est encore à ses balbutiements malgré le budget estimé de **98 MMDH** destinés à la relance de l'économie locale et projets structurants pour les populations. Ce montant n'est pas encore budgétisé dans le budget général de l'Etat.

La période de l'observation a montré la dégradation continue des conditions de vie des citoyens dans les zones les plus gravement touchées par les conséquences du séisme. Les données du rapport et du sondage montrent que l'impact humain du séisme reste durable. Le tissu social local est profondément marqué : 42 % des enquêtés sont au chômage, près de la moitié vit avec moins de 1 000 dirhams mensuellement.

16,3 % des ménages sont dirigés par des veuves, signe direct des pertes humaines. Les **femmes cheffes de ménage** concentrent les exclusions administratives et les situations les plus précaires, révélant un angle mort majeur du programme : l'intégration du genre et des vulnérabilités.

L'enquête de terrain a montré de grandes difficultés des femmes cheffes de ménage enquêtées. L'analyse à partir du prisme du genre montre des vulnérabilités accrues : 21 % d'entre elles cumulent les quatre difficultés (difficulté de gestion du programme, difficulté avec l'autorité locale, difficulté financière et difficulté avec les entreprises de construction) citées pour les hommes. Leur situation révèle l'absence de prise en compte des spécificités féminines dans les programmes publics.

L'année 2025 a enregistré **trois décès de personnes vivant sous des tentes** ou des conteneurs maritimes. Ces décès ont été enregistrés à la suite d'incendies dans les tentes ou de l'effondrement d'une maison en ruine. L'Observatoire dénonce cette situation de négligence menant à des décès de citoyens marocains.

L'Observatoire a noté, à travers son rapport d'observation citoyenne, **la répression du mouvement social des sinistrés**. Un constat confirmé par la condamnation de Saïd Aït Mehdi, coordinateur de la Coordination des sinistrés à un an de prison ferme, ainsi que trois autres membres de la coordination à quatre mois de prison ferme. Un traitement judiciaire extrêmement sévère qui criminalise l'action citoyenne et la liberté d'expression, d'opinion et de rassemblement.

Du côté de la gouvernance, trois constats majeurs sont à relever : le ralentissement de l'action publique, un faux satisfecit et une domination des organes du ministère de l'Intérieur sur les volets opérationnels de la reconstruction. Dès les premiers mois suivant le séisme, le gouvernement a mis en place une architecture institutionnelle, portée par une Commission interministérielle et consolidée par la création de l'Agence de Développement du Haut Atlas (ADHA), devenue le principal opérateur du programme. Toutefois, cette approche a créé des déceptions et un sentiment d'amertume chez les victimes du séisme du Grand Atlas.

En 2024 et 2025, le rythme de pilotage ralentit : les réunions de la Commission se font rares dans l'agenda gouvernemental et puis la mise en place de l'ADHA a accusé un retard de près d'un an et demi. Elle ne dispose que de quinze employés toutes catégories confondues, affectés principalement à son siège à Marrakech, pour le « développement » des six provinces touchées par le séisme. Les difficultés de coordination, la centralisation des décisions et la faiblesse du recours aux acteurs locaux alimentent un sentiment d'éloignement entre l'État et les communautés sinistrées.

Sur le plan financier, l'Observatoire met en évidence un déficit majeur de transparence et de lisibilité budgétaire. Si le Fonds spécial n°126, alimenté par la solidarité nationale, affiche un niveau de ressources de près de 23 milliards de dirhams, la contribution du Budget général de l'État demeure faible et certaines dépenses financées paraissent s'éloigner de la mission première du Fonds. Ce phénomène révèle une substitution progressive de l'effort public par l'engagement citoyen et interroge la cohérence d'un programme dont les contours budgétaires restent flous, notamment sur le second pilier de développement territorial. Dans l'ensemble, l'accès du citoyen à l'information, la reddition des comptes et la participation au suivi demeurent extrêmement limités. Où sont donc passés les 120 MMDH annoncés de manière péremptoire au lancement du programme?

Le cœur opérationnel du programme – la reconstruction des habitations – illustre mieux que toute cette ambivalence.

Bien que les statistiques officielles évoquent des taux d'achèvement proches de 90 %, la réalité des habitants recueillie dans l'enquête nuance fortement ce tableau. Ci-dessous les dix principaux chiffres à retenir de notre enquête de terrain :

1. 42 % des personnes interrogées déclarent être sans emploi depuis le séisme
= Effondrement économique massif ;
2. 50 % des ménages interrogés disposent d'un revenu mensuel inférieur à 1 000 DH
= Niveau de pauvreté critique ;
3. 28 % des foyers les plus pauvres ne reçoivent aucune aide sociale avant le séisme
= Défaillance de ciblage public ;
4. 92 % des ménages déclarent des dommages sur leur maison
= Impact matériel quasi universel ;
5. 57 % des ménages déclarent que leurs habitations ont été totalement détruites
= Perte d'actifs et nécessité de reconstruction intégrale ;
6. 33 % des ménages ne vivent pas dans leur logement au moment de l'enquête
= Reconstitution inachevée de l'habitat ;
7. 89.5% (soit 209 ménages) parmi ceux non relogés vivent encore en tentes ou conteneurs
= Hébergement d'urgence prolongé ;
8. 68 % seulement ont reçu l'aide d'urgence (2 500 DH/mois)
= Un tiers exclu du principal soutien financier ;
9. 45% des ménages interrogés ont été exclus de l'aide à la reconstruction
= Couverture insuffisante pour un programme universel annoncé.
10. 71 % des exclus de l'aide logement citent un blocage administratif comme cause
= La bureaucratie est le premier obstacle au relèvement.

Ces données contredisent directement le discours selon lequel la phase d'urgence est close. Elle indique au contraire que la reconstruction est encore loin d'être achevée, tant matériellement que socialement.

Face à ces lenteurs et dysfonctionnements, la participation citoyenne s'impose comme un moteur crucial de la reconstruction. L'émergence d'un mouvement social structuré de sinistrés, malgré l'indifférence médiatique et des réponses judiciaires parfois répressives, atteste de l'évolution du rapport entre l'État et la population touchée. Dans le même temps, associations locales, ONG nationales

et acteurs internationaux jouent un rôle déterminant, apportant appui financier, accompagnement social et expertise technique. Ce foisonnement révèle une évidence : la reconstruction dans le Grand Atlas ne se fait pas seulement par le haut ; elle se construit par le bas, auprès, avec et parfois malgré les institutions publiques.

Ce rapport conclut que **le Programme intégré de reconstruction du Grand Atlas n'est pas victime d'un manque de ressources, mais d'un déficit de vision, de gouvernance, de coordination, d'équité et d'écoute**. Pour qu'il devienne réellement un instrument de relèvement durable, il doit reconnaître la centralité des populations, restaurer la confiance par la transparence et intégrer pleinement la participation citoyenne, non comme une contrainte, mais comme un levier d'efficacité collective.

La reconstruction d'un territoire meurtri ne peut se limiter à des dépenses, des appels d'offres ou des réparations matérielles ni au nombre de réunions de la commission interministérielle. Elle repose sur la justice sociale, la dignité, la réédification des comptes, la transparence et le droit des habitants à reconstruire leur avenir dans leur territoire. C'est à cette condition que la promesse d'un Grand Atlas reconstruit pourra se transformer en réalité partagée. Face à l'ampleur des décalages entre attentes, promesses et réalisations effectives, Transparency Maroc appelle à nouveau à la mise en place d'une **Commission d'enquête parlementaire** et le lancement d'une procédure de **contrôle par la Cour des comptes** de l'ensemble de ce programme, de ses dépenses et son exécution.

Enfin, la multiplication des catastrophes naturelles ces dernières années appelle à renforcer le contrôle et la gestion de ces programmes ad-hoc à l'action du gouvernement. Le succès ou l'échec du programme de reconstruction du Grand Atlas donnera des indicateurs sur les chances de succès de trois programmes similaires lancés à Tata à la suite des inondations dans cette oasis du sud-est marocain, à Safi à la suite des intempéries de décembre 2025 et plus récemment à la suite des inondations dans le Gharb et le nord du Maroc entre janvier et février 2026. L'impératif de sortir le Grand Atlas de son isolement sera un indicateur de la capacité de l'Etat à tenir ses promesses, et surtout à réussir la stratégie nationale de développement rural et des zones de montagne, annoncée par le Roi lors de la dernière rentrée parlementaire.

Enfin il est légitime de poser la question pour savoir pourquoi l'Etat a décidé de **partager la responsabilité** de la reconstruction directe des logements détruits par le séisme avec des citoyens en état de pauvreté parmi les plus élevés au niveau national ? Pourquoi l'Etat n'a pas, à l'instar de nombreux pays confrontés à un séisme, construit par des intermédiaires publics ou privés, des logements sécurisés aux normes antisismiques et procéder au relogement des sinistrés dé-

munis, dans des délais raisonnables ? Grâce au ciblage institué par le Registre Social Unifié, le Maroc connaît bien les pauvres et les démunis parmi les sinistrés résidents et s'ils sont capables de mener à bien les travaux de reconstruction et de se conformer à des procédures complexes et comprendre le langage, des nombreux intervenants : agents d'autorité, architectes, bureaux d'études, artisans-maçons, etc.

Introduction

Le 25 novembre 2025, un habitant du douar Al Arab, dans la commune d'Asni (province d'Al Haouz), a été retrouvé mort de froid et de maladie dans une tente en plastique, victime directe des conditions climatiques extrêmes que connaît la région². Ce décès est loin d'être isolé parmi les survivants du séisme du Grand Atlas en 2025. Deux autres décès ont été enregistrés dans des circonstances tout aussi dramatiques³. Ces drames condensent tragiquement le bilan du Programme intégré de reconstruction et d'amélioration globale des zones sinistrées (2024-2028). Lancé avec éclat et promesses, ce programme s'est heurté à une mise en œuvre chaotique et, pour une grande partie de l'opinion, incarne désormais l'abandon des sinistrés par les pouvoirs publics. Un abandon accentué par un hiver rigoureux avec des vents forts et des chutes de neige.

Cette année a été marquée aussi par une opération de démantèlement forcé des tentes encore présentes dans plusieurs douars sinistrés. Parallèlement, le gouvernement a communiqué le chiffre de « 47 tentes restantes » dans les zones touchées. Cette donnée apparaît toutefois peu crédible au regard des observations de terrain. Les constats et analyses réalisés par l'Observatoire, présentés dans ce rapport, mettent en évidence un écart significatif entre cette communication officielle et la réalité relevée sur le terrain.

Sur le plan national, l'année a été marquée par le mouvement social de la GENZ212 durant l'automne 2025. Ce mouvement a rappelé les priorités sociales du pays (la santé et l'éducation). Les jeunes manifestant-e-s ont rappelé à toutes les reprises la situation des sinistrés du Grand Atlas. La revendication d'assurer un relogement digne a été au cœur de cette mobilisation.

Plus de deux ans et demi après le séisme du 8 septembre 2023, le processus de reconstruction dans le Grand Atlas reste paradoxalement au ralenti, alors même que des moyens financiers et administratifs considérables aient mobilisés. Malgré l'ampleur du dispositif annoncé, de nombreux douars attendent toujours la reconstruction effective de leurs habitations et le retour à un quotidien digne. Les retards persistants, l'opacité financière, l'absence d'infrastructures de base suffisantes et l'impasse dans laquelle se trouvent les habitants vivant en zones déclarées à risque constituent désormais des faits structurants dans la vie des familles touchées.

2 وفاة متضرر من زلزال الحوز داخل خيمة بلاستيكية.. والسلطات تباشر إزالة جميع الخيام - صوت المغرب - 25 نونبر 2025
urlr.me/uYvdEa

3 31 mars : Décès d'un citoyen dans la commune d'Asni à la suite d'un incendie dans sa tente

5 avril 2025 : Décès d'un citoyen vivant sous une tente dans la commune d'Amizmiz

C'est dans ce contexte que l'Observatoire publie le Rapport annuel 2025 d'observation citoyenne, couvrant la période octobre 2024 – décembre 2025. Cette édition marque une évolution majeure dans la démarche suivie. Pour la première fois, le rapport inclut une enquête de terrain menée directement auprès des sinistrés, permettant de confronter les engagements institutionnels aux réalités quotidiennes. Ce volet repose sur un sondage en face à face auprès de 454 habitants d'Al Haouz et de Chichaoua. Réalisé par des enquêteurs issus de ces deux provinces et supervisé par l'Observatoire, il inscrit cette publication dans une dynamique citoyenne, où les sinistrés deviennent non pas des objets, mais des acteurs de la production de connaissance publique.

La deuxième édition du rapport de L'Observatoire du Programme de reconstruction post-séisme, porté par Transparency Maroc (TM) entend, ainsi approfondir l'observation citoyenne de la reconstruction, analyser les mécanismes institutionnels en jeu et documenter de manière rigoureuse la réalité vécue sur le terrain. Cette édition s'appuie ainsi simultanément sur une analyse critique des politiques menées et sur une lecture ascendante fondée sur les perceptions et attentes des habitants. Le rapport se structure autour de trois volets complémentaires.

La première partie propose un examen approfondi du Programme de reconstruction 2024-2025 et de son exécution. Il s'agit d'établir un diagnostic complet de l'action publique, de ses ambitions initiales, de ses avancées, et aussi de ses angles morts. Cette section interroge successivement la gouvernance du programme à travers les rôles de la Commission interministérielle, de l'Agence de Développement du Haut Atlas (ADHA) et du ministère de l'Intérieur, puis la transparence financière et l'opacité persistante entourant le Fonds 126. Elle analyse ensuite le cœur du programme, la reconstruction des habitations, en soulignant un retard de deux ans et demi. Le rapport pointe du doigt les contradictions de la communication officielle, notamment sur le démantèlement des tentes. Elle examine enfin l'état d'avancement des infrastructures et services sociaux essentiels ainsi que les chantiers absents, en particulier les volets « Genre » et protection des populations vulnérables.

La deuxième partie s'intéresse aux mobilisations citoyennes et aux initiatives associatives qui émergent face aux lenteurs du dispositif étatique. Ces mobilisations, souvent dispersées et parfois réprimées, expriment l'exaspération croissante des survivants. Dans le même temps, les associations locales, nationales et internationales se révèlent structurantes sur le terrain, qu'il s'agisse d'hébergement, d'accompagnement social ou de soutien à la reconstruction. Le rapport montre comment, et de manière progressive, la société civile assume une part de facto essentielle du processus de reconstruction, bien que privée des moyens institutionnels permettant une réponse à grande échelle.

La troisième partie est consacrée à l'innovation majeure de cette édition : l'enquête terrain menée auprès de 454 sinistrés. Elle présente la méthodologie adoptée, les profils enquêtés, leur situation résidentielle, leur accès aux aides publiques, l'état d'avancement de la reconstruction et les obstacles rencontrés. Elle synthétise les enseignements essentiels permettant de relier, avec précision, ce que perçoivent et vivent les habitants par rapport aux annonces étatiques.

En conjuguant évaluation institutionnelle, observation citoyenne et participation directe des populations concernées, ce rapport entend offrir un regard lucide et utile au débat public. Il rappelle enfin une évidence trop souvent négligée : la reconstruction du Grand Atlas ne pourra être menée à bien sans les habitants eux-mêmes, citoyens et citoyennes témoins d'un territoire sinistré, encore en attente de réhabilitation et de justice sociale. Enfin, TM remercie la Fondation Heinrich Böll (HBS)- Bureau de Rabat pour son soutien à ce projet et à cette initiative.

Présentation de L'Observatoire

Transparency Maroc (TM), dans le cadre de son projet L'Observatoire du Programme de reconstruction post-séisme du Grand Atlas, présente son deuxième rapport annuel portant sur l'évaluation de l'action publique pour la gestion et la mise en œuvre du Programme de reconstruction.

En effet, en vertu de ses missions, TM vise par projet, réalisé en partenariat avec la Fondation Heinrich Böll (HBS)- Bureau de Rabat, à renforcer la bonne gouvernance et la transparence dans la conduite du programme de reconstruction. Les conclusions qui découlent du présent rapport sont consolidées par des enquêtes de terrain. Les recommandations qu'il comporte sont destinées à plusieurs acteurs, en fonction de leurs attributions et rôles respectifs.

Quant aux objectifs spécifiques de l'Observatoire, il s'agit de :

- Recueillir l'information, l'analyser et la mettre à la disposition du public à travers la presse, les rapports produits et des rencontres citoyennes ;
- Contribuer, par l'information et la participation citoyenne à la mise en œuvre du programme de reconstruction dans le respect de la transparence et de la bonne gouvernance ;
- Sensibiliser le public et les parties prenantes aux enjeux de la gouvernance liés à la gestion des fonds alloués au programme de reconstruction ;
- Mobiliser et conduire le plaidoyer pour des solutions de reconstruction durables et favorables aux populations sinistrées en tenant compte du patrimoine culturel local et ses spécificités ;

- Promouvoir la participation de la société civile dans la prise des décisions liées à la protection de l'environnement dans le programme de reconstruction ;
- Faire face à toute déviation ou corruption possible dans ce programme ;
- Formuler des recommandations à partir d'une observation concrète de terrain.

L'objectif global de ce projet est d'instaurer un mécanisme indépendant qui puisse garantir une utilisation transparente, éthique et responsable des ressources allouées au programme de reconstruction pour répondre efficacement aux besoins des communautés sinistrées et contribuer à faire barrage aux éventuelles tentatives de détournement, et ce à des fins privées, le projet de reconstruction de manière à générer des risques dus à la mauvaise gouvernance.

Cette action contribuera à améliorer la transparence dans le processus et les conditions d'octroi des marchés publics ; favoriser une concurrence loyale et saine à même d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'exécution du programme de reconstruction et de veiller à faire face aux risques de mauvaise gestion liés à l'attribution des marchés publics et conflits d'intérêts, à l'allocation non optimale des ressources, au manque de transparence quant à l'information communiquée au public...etc.

Méthodologie

La démarche choisie dans ce rapport s'inscrit dans la vision initiale du projet de L'Observatoire. C'est une méthode pro-active et citoyenne de collecte, de traitement et d'analyse des informations relatives au programme gouvernemental de reconstruction. Dans le but de la diffuser auprès du grand public. Le rapport est attentif aux éventuels écarts entre engagements annoncés et réalisations sur le terrain deux ans après cette catastrophe naturelle. La démarche du rapport met en avant dans cet exercice d'évaluation de cette politique publique, la conformité avec les principes de la transparence et de la bonne gouvernance. Ce rapport d'évaluation se complète entre les outils d'analyse des politiques publiques et le monitoring du discours médiatique.

Le processus de reconstruction est marqué par la présence d'une multitude d'acteurs publics, privés, associatifs ; nationaux et internationaux. Ce deuxième rapport de L'Observatoire fait deux choix méthodologiques. En premier lieu, nous proposons dans le sillage du premier rapport de couvrir l'action de l'acteur principal dans le programme de reconstruction : Le gouvernement et la nouvelle Agence du développement du Haut-Atlas (ADHA). Il s'agit de mesurer l'état d'avancement du programme à partir des engagements initiaux et aussi de comparer le niveau entre deux années d'action.

Dans un deuxième temps, nous proposons de s'appuyer sur les données de terrain, collectées à partir des enquêteurs pour pouvoir comparer entre l'échelle « macro » et la réalité « micro » vécue par les acteurs locaux et les habitants dans des zones sélectionnées et réparties entre les différentes provinces concernées par le programme de reconstruction. Il s'agit d'avoir des remontées de terrain de manière qualitative et quantitative basées sur des données vérifiées des enquêteurs.

L'objectif est d'obtenir une vision globale sur l'action de l'Etat durant les quatorze derniers mois. La nouveauté de la deuxième édition du rapport de L'Observatoire est d'amener des données de terrain, d'autant plus que les chiffres annoncés par le gouvernement font l'objet de contestation de la part d'acteurs locaux et les citoyens habitants ces zones. Le grand apport de cette seconde édition sera d'apporter une réponse factuelle et documentée à la réalité du terrain.

La méthodologie utilisée dans l'enquête de terrain sera détaillée dans la partie III du rapport.

En complément des outils de recherche documentaire et des sondages permettant de recueillir les perceptions des populations, nous avons également mobilisé l'audiovisuel comme instrument d'enquête et de transmission des connaissances. La réalisation d'un film documentaire de 52 minutes a constitué une étape centrale de cette démarche. Ce support visuel et sonore ne se contente pas de retracer l'évolution du projet : il plonge au cœur des réalités vécues dans les zones touchées par le séisme du Grand Atlas.

À travers les images captées sur le terrain, les témoignages enregistrés, l'observation des paysages détruits et des initiatives de reconstruction, le documentaire rend compte de la complexité de la situation, au-delà des données chiffrées ou des rapports écrits. Il offre ainsi une archive sensible du territoire et de ses habitants, saisissant ce que les mots ne parviennent pas toujours à exprimer : l'impact humain, social et émotionnel de la catastrophe. En conjuguant rigueur d'analyse et immersion sensible, cet outil audiovisuel enrichit la démarche d'observation et renforce la compréhension globale des transformations à l'œuvre dans les communautés sinistrées.

Les limites du rapport

Notre démarche comporte certaines limites. Ce rapport ne peut prétendre à l'exhaustivité. Il ne couvre pas toutes les actions publiques menées par l'Etat et ses démembrements mais il couvre l'essentiel de l'action publique stratégique. Il s'appuie sur la documentation rendue publique par ces institutions. Une large recherche documentaire a été réalisée pour trouver l'ensemble de la littérature officielle produite durant la période couverte par le rapport. Il est possible que certains documents n'aient pas été recensés dans ce rapport. Notre observation offre un bilan global permettant d'avoir une idée sur les tendances générales, observées durant les quatorze derniers mois sur le processus de reconstruction et la gestion du séisme par les pouvoirs publics, suivant les axes du rapport.

Partie I : Bilan critique des réalisations publiques 2024-25

Axe 1 : La gouvernance du programme de reconstruction

Cette première partie du rapport se compose de cinq axes. Le premier est consacré à la gouvernance du Programme intégré de reconstruction et d'amélioration globale des zones sinistrées (2024-2028) ; le deuxième axe traite du financement et l'accès à l'information ; le troisième axe à la reconstruction et la réhabilitation des logements des sinistrés ; le quatrième axe à l'état d'avancement des chantiers d'infrastructures ; enfin le dernier axe est la mise à niveau des secteurs sociaux (aides directes, santé et éducation).

La Commission interministérielle : des travaux au ralenti

Le gouvernement poursuit le déploiement du Programme de reconstruction et de mise à niveau générale des zones sinistrées par le séisme d'Al Haouz (pour les engagements initiaux du programme voir annexe n°1). Cet engagement est réitéré dans la note de présentation de la Loi de finances 2026. L'Exécutif y rappelle l'effort financier mobilisé jusqu'au 29 septembre 2025, estimé à 15,5 milliards de dirhams. Le programme de reconstruction constitue l'un des quatre volets de l'intervention gouvernementale, dans le cadre de la « consolidation des piliers de l'État social ».

Entre octobre 2024 et décembre 2025, la Commission interministérielle (CI), a tenu quatre réunions, toutes organisées à Rabat, au siège du Chef du gouvernement (voir annexe n°2). Un an auparavant, la même instance avait tenu douze réunions. Cette évolution traduit un espacement temporel croissant entre les réunions.

Ce ralentissement peut s'expliquer, en partie, par le lancement effectif des chantiers de reconstruction, et par l'absence de situations d'urgence nécessitant des arbitrages mensuels, tel était le cas sur les mois ayant immédiatement suivi le séisme. Toutefois, la CI demeure l'organe décisionnel central du programme, et plusieurs projets étaient en attente de validation ou d'arbitrage, notamment entre janvier et juillet 2025. En l'absence de données détaillées sur les travaux de la Commission, il serait inenvisageable de déterminer si elle a effectivement joué son rôle d'instance d'arbitrage.

L'irrégularité du rythme des réunions, reflète également les retards enregistrés dans le volet reconstruction/réhabilitation. Ce constat est confirmé par l'inter-

vention du Chef du gouvernement lors de la réunion de mars 2025, au cours de laquelle il a appelé l'Agence de Développement du Haut Atlas à « accélérer la cadence de réalisation des projets », en particulier pour l'accompagnement des familles se trouvant encore sous les tentes, afin qu'elles puissent achever rapidement les travaux de réhabilitation et de reconstruction de leurs habitations. Avec un retard d'un an, l'ADHA s'est vu confier la mission de relancer le programme et d'assurer la coordination intersectorielle.

L'Agence de Développement du Haut Atlas : l'année du démarrage

L'ADHA constitue le bras exécutif de l'État pour la mise en œuvre du programme. Dès octobre 2023, l'État annonce son choix sur le mode de gouvernance du programme reposant sur l'ADHA. Un décret-loi créant l'Agence a été adopté le 4 octobre 2023, et publié sur le Bulletin officiel le lendemain. Les missions de l'ADHA y sont clairement définies :

- La réalisation de l'ensemble des projets du programme, notamment la reconstruction et la réhabilitation des zones affectées ;
- La mise en œuvre de projets de développement socio-économique dans les zones ciblées
- Le suivi de réalisation du programme, l'élaboration des bilans, et l'évaluation de l'impact des projets à l'aide d'indicateurs de performance.

Ces missions s'inscrivent dans le cadre d'un contrat-programme conclu entre l'État et l'Agence, définissant les composantes du programme, ses objectifs, ses modalités de financement et son calendrier de réalisation sur une période de cinq ans. Transparency Maroc (TM) a exprimé, dès le 9 octobre 2023, des réserves quant au mode de fonctionnement retenu pour l'ADHA, demandant que sa gouvernance, que la gestion de ses projets et leur contrôle soient soumis au Parlement. TM a relevé notamment que le décret-loi stipule que l'Agence n'est pas soumise au contrôle financier de l'État, ce qui contrevient au principe constitutionnel de corrélation entre responsabilité et reddition des comptes.

L'ADHA n'a vu la nomination de son directeur général, M. Saïd Laith⁴, intervenir qu'un an plus tard, le 18 octobre 2024, soit treize mois après le séisme. Ce retard a donc pesé sur la conduite du programme et sur l'opérationnalisation d'une agence à durée de vie limitée (cinq ans) et aux missions urgentes. La première année du programme a ainsi été marquée par un vide institutionnel. L'arrivée tardive d'un directeur général, d'un budget et d'une équipe qui visera désormais à rattraper le « temps perdu »⁵.

4 Le directeur général de l'ADHA, Mr. Saïd Laith, occupait auparavant le poste de directeur du développement de l'espace rural et des zones de montagne au sein du ministère de l'Agriculture. Il dispose d'une solide expérience, notamment à travers la gestion du Programme de réduction des disparités territoriales et sociales (PRDTS), financé par le Fonds de développement rural et des zones de montagne (FDRZM).

5 Lors d'une rencontre avec l'équipe de l'Observatoire, le 11 novembre 2025 à Marrakech, M. Laith a présenté les réalisations

À l'issue de cette phase préparatoire, l'ADHA a tenu son premier Conseil d'orientation stratégique (COS) le 2 décembre 2024, validant son plan d'action et son budget prévisionnel pour l'année 2025. Le COS a également approuvé les documents de référence nécessaires au démarrage de l'Agence, notamment l'organigramme et le statut particulier des ressources humaines.

La phase d'opérationnalisation a ensuite été engagée, par le recrutement du personnel et le lancement des appels d'offres. L'Agence se heurte toutefois à des difficultés de recrutement, et à des appels d'offres souvent infructueux, ce qui ralentit la mise en œuvre de certains projets. En novembre 2025, l'effectif de l'ADHA se limite à quinze personnes.

Le principal défi de l'Agence demeure la coordination de l'action des nombreux intervenants impliqués dans le programme. La composition de son COS, qui regroupe dix-huit secteurs, illustre l'ampleur de l'enjeu intersectoriel. Or, bien que prévu pour se réunir deux fois par an, le COS ne s'est réuni qu'une seule fois en 2025, ce qui interroge les priorités accordées par l'État à l'accélération du programme, notamment après une première année largement perdue.

En dressant le bilan de cette première année d'action, nous ne pouvons que nous interroger, une nouvelle fois, sur le bien-fondé de la création d'une institution publique au périmètre d'intervention aussi vaste, tant sur le plan géographique que fonctionnel. L'ADHA ne dispose en effet que de quinze employés — tous métiers confondus —, principalement basés au siège à Marrakech, pour piloter le « développement » de trois vastes provinces comptant 2 millions de personnes touchées par les effets du séisme.

Si ses attributions sont stratégiques, l'agence manque cruellement de moyens humains, financiers et logistiques pour mettre en œuvre un véritable programme de développement. Ce dernier pâtit d'un financement encore incertain (les 120 milliards de dirhams prévus) et d'un désengagement croissant de la part de l'Exécutif.

La reconstruction post-séisme dans l'agenda gouvernemental

L'Observatoire du séisme du Grand Atlas a constaté un retrait progressif des décideurs publics du dossier de la reconstruction. Cette évolution se mesure, d'une part, par la quasi-absence de la thématique du séisme dans le débat parlementaire, notamment lors de la discussion du Projet de loi de finances 2026. L'analyse des documents budgétaires et des présentations sectorielles de plusieurs ministères, révèle une absence quasi totale de références à la situation des zones sinistrées ou à l'état d'avancement des projets.

et les défis rencontrés par l'Agence, au cours de sa première année d'activité. La priorité initiale consiste donc à structurer l'Agence de A à Z, en élaborant les procédures réglementaires, et en préparant le budget 2025 par le recrutement du personnel.

TABLEAU N°1 : MENTION DE LA SITUATION ET DE PROJETS LIÉS AU SÉISME DU GRAND ATLAS DANS LES PRÉSENTATIONS SECTORIELLES DU PLF 2026

Ministère	Observation
Administration de la Défense nationale	Aucune mention
Intérieur	Aucune mention
Affaires islamiques	Mention et informations significatives
Education nationale	Aucune mention
Culture & Jeunesse	Aucune mention
Équipement et Eau	Mention et informations significatives
Aménagement du territoire	Mention et informations significatives
Transition énergétique	Faible mention
Tourisme	Aucune mention
Commerce et industrie	Aucune mention
Agriculture	Aucune mention
Santé	Faible mention

Sources : Présentations sectorielles- PLF 2026. Chambre des représentants, novembre 2025.

D'autre part, le suivi des prises de parole du Chef du gouvernement au Parlement au cours des quatorze derniers mois, montre une marginalisation de la question de la reconstruction. Sur cinq interventions à caractère socio-économique, la thématique ne fut évoquée que de manière très succincte, et à seulement deux reprises. Par ailleurs, bien que M. Aziz Akhannouch ait effectué deux visites dans les zones sinistrées depuis le séisme, la seconde, en septembre 2025, n'a pas revêtu de caractère officiel et n'a fait l'objet d'aucune communication institutionnelle.

TABLEAU N°2 : MENTION DE LA SITUATION OU PROJETS LIÉS AU SÉISME DU GRAND ATLAS PAR LE CHEF DU GOUVERNEMENT

Thématique	Date	Remarque
« Les infrastructures de base comme levier du développement économique et social » Chambre des représentants	16/12/24	Une mention
« La réforme de l'éducation, de l'école de la réussite à l'université de l'excellence, pour la construction des générations du Maroc de demain » Chambre des représentants	19/05/2025	Une mention : Ecole en cours de reconstruction
« La politique publique liée à la consolidation des fondements de l'équité et de la protection sociale » Chambre des conseillers	27/05/2025	Aucune mention
« Le système national de santé entre les réalisations actuelles et les perspectives ». Chambre des représentants	07/07/25	Aucune mention
« Le développement territorial et les enjeux de la réalisation de la justice spatiale » Chambre des conseillers	25/11/2025	Aucune mention

A travers ce bref monitoring, l'Observatoire signale l'absence graduelle dans le débat public officiel de la question de la reconstruction imputable au séisme. Malgré la persistance des difficultés des populations sinistrés, l'Exécutif a choisi de se retirer graduellement de ce dossier. Le gouvernement tourne le regard vers d'autres dossiers plus « prometteurs » politiquement, spécialement à l'approche des échéances électorales.

Conclusion de l'axe 1

L'analyse de la gouvernance du Programme intégré de reconstruction post-séisme d'Al Haouz, à travers l'étude de l'action du gouvernement et de ses instruments institutionnels, montre paradoxalement des avancées et un ralentissement du rythme de la prise de décision. La Commission interministérielle (CI) constitue l'organe central de pilotage, mais son fonctionnement a nettement ralenti à partir de 2024, avec un espacement croissant entre les réunions. Ce ralentissement coïncide avec des retards dans le volet reconstruction/réhabilitation, obligeant le Chef du gouvernement à appeler, en mars 2025, à une accélération des chantiers.

Le démarrage de l'Agence de Développement du Haut Atlas (ADHA) comme bras exécutif du programme a connu un an de retard. La nomination tardive de son directeur général (octobre 2024) a entraîné une première année quasi blanche. Malgré un cadre juridique clair, l'ADHA fait face à des défis organisationnels, de recrutement et de coordination intersectorielle. Son Conseil d'orientation stratégique (COS), clé de la transversalité, ne s'est réuni qu'une seule fois. Or, selon

ses statuts, le COS doit se tenir deux fois par an. Par ailleurs, la reconstruction post-séisme disparaît progressivement du débat parlementaire et de l'action publique visible, notamment dans le PLF 2026 et les interventions du Chef du gouvernement. Cette marginalisation contraste avec la persistance des difficultés des populations sinistrées et interroge les priorités politiques de l'Exécutif.

Axe 2 : Financement et accès à l'information du programme en 2024-25

Le Programme de Reconstruction et de Mise à Niveau Générale des Zones sinistrées par le Séisme d'Al Haouz devrait disposer d'un financement de 120 milliards de DH sur cinq ans. Ce financement du programme de reconstruction devrait être assuré à partir de plusieurs sources de financement : Budget général de l'Etat (10 MMDH), Collectivités territoriales (montant non précisé), Le Fonds spécial de solidarité dédié à la gestion des effets du tremblement de terre : 19 MMDH, Le Fonds Hassan II (2 MMDH), La coopération internationale (montant non précisé).

Deux ans après le séisme, le montage financier du programme reste imprécis, surtout pour la deuxième phase de ce programme annoncé en septembre 2023 avec un budget de 120 milliards de DH. Précisons que les 120 milliards de dirhams couvrent une période de 5 années (2024-2028), durée officielle de cette initiative étatique. Ce programme « couvre le ressort territorial des six provinces et préfecture impactées par le séisme et pour bénéficier une population cible d'environ 4,2 millions d'habitants »⁶.

Le programme est composé de deux piliers, le premier est celui de l'urgence et la reconstruction/réhabilitation. Le deuxième est relatif au développement intégré des zones sinistrées. Le premier pilier intitulé : « Reconstruction et confortement des logements totalement ou partiellement détruits, puis la reconstruction des infrastructures impactées par le séisme » soit une enveloppe budgétaire, théorique, de 22 milliards de DH. Le deuxième pilier est nommé : « Définition d'un Plan Intégré de Développement des Provinces Sinistrées ». Il disposera « d'une enveloppe estimée à 98 milliards de dirhams ». Notons l'expression « estimée » qui est utilisée par le MEF dans la note de présentation du budget 2026.

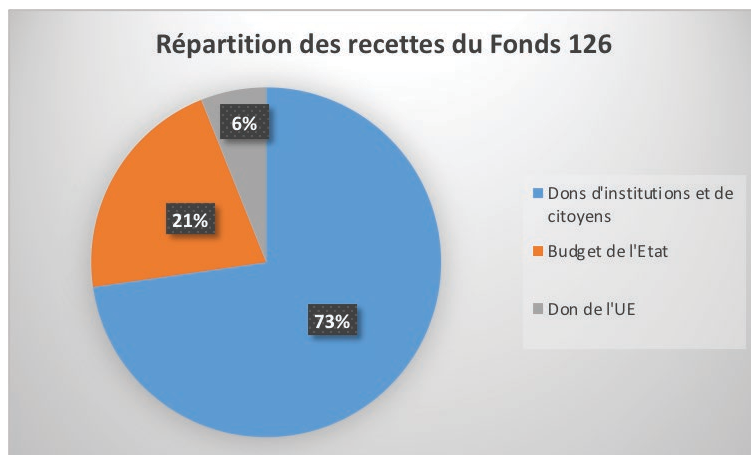
Recettes et dépenses du « Fonds 126 »

Au titre de la période 2023-2025, la situation du Fonds au 06 octobre 2025, révèle un solde créditeur de 7,576 milliards DH résultant d'un cumul de recettes de 23.113 MDH et de dépenses émises s'élevant à 15.537 MDH, selon les données

⁶ PLF 2026, Note de présentation, Ministère de l'Economie et des finances, Royaume du Maroc, 2025.

du MEF⁷. Les recettes sont constituées essentiellement de dons publics et privés (voir graphique n° 1). L'engagement de l'Etat à travers le budget général reste limité (21%). Les aides internationales promises notamment par la banque allemande du développement (KwF) ou les pays du Golfe n'apparaissent pas dans les recettes.

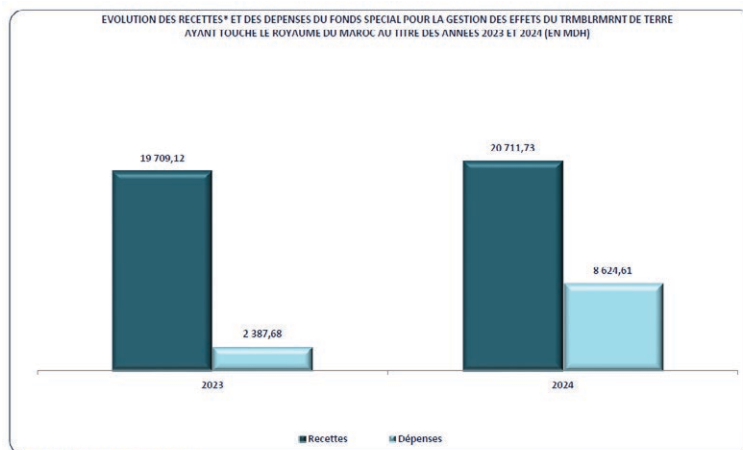
GRAPHIQUE N°1 : RÉPARTITION DES RECETTES DU « FONDS 126 »



Source : Rapport sur les Comptes spéciaux du trésor, PLF 2026

Les dépenses du Fonds spécial ont été faibles en 2023 (2,38 milliards de DH) et n'ont connu d'accélération qu'en 2024 (voir graphique n°2).

GRAPHIQUE N°2 : EVOLUTION DES DÉPENSES DU « FONDS 126 »



Source : Rapport sur les Comptes spéciaux du trésor, PLF 2026

⁷ PLF 2026, Rapport des Comptes spéciaux du trésor, Ministère de l'Economie et des finances, Royaume du Maroc, 2025.

C'est un signe supplémentaire sur le retard que connaît la mise en œuvre du programme et c'est en décalage avec le discours officiel de septembre 2023 qui a insisté sur les critères de célérité et de la proximité dans la mise en œuvre du programme.

La nouveauté de cette année est l'entrée sur le terrain de l'ADHA. Cette agence de pilotage et d'exécution de projet a signé « plusieurs conventions afin de délimiter le périmètre d'intervention de chacune des parties précitées, et de déterminer les modalités d'exécution des projets de reconstruction et de réhabilitation des infrastructures impactées »⁸. Le plan d'action 2025 de l'ADHA, porte sur un budget de 5,18 milliards de dirhams, dont une enveloppe de 3,97 milliards de dirhams correspondant aux crédits de paiement au titre de l'année 2025.

Les dépenses au titre de l'exercice 2024 étaient de 8.625 milliards DH pour 2,38 milliards de DH en 2023. « La présentation agrégée des émissions opérées à partir des disponibilités du CAS jusqu'au 6 octobre 2025, se présente » ainsi (Tableau n°3) :

TABLEAU N°3 : EMISSIONS DU COMPTE D'AFFECTIONS SPÉCIALES – AU 6 OCTOBRE 2025

Rubrique	Montant en MMDH	Type
Versements à MASEN pour le financement d'électrification des douars	7,81 MDH	Infrastructures
Versements à la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances au titre des aides directes	7.254 MDH	Aides et reconstruction
Actions urgentes pilotées par les Départements	5.743 MDH	Infrastructures/Activités économiques
Sommes restituées pour imputation à tort	4,47 MDH	-
Création de 12 plateformes régionales de stockage	2.212 MDH	Infrastructures
Versement à l'ADHA pour le financement des projets pilotés pour l'Etat	0,315 MDH	Infrastructures/Activités économiques

Source : Rapport sur les Comptes spéciaux du trésor, PLF 2026

Cette répartition et ce type de dépenses soulèvent une série de questions, concernant le périmètre d'actions du « Fonds 126 ». Les montants débloqués pour les aides directes, à la reconstruction/réhabilitation, aux actions urgentes sectorielles (reconstruire les écoles, les centres de santé, les routes, etc.), l'action de l'ADHA et la relance économique rentre pleinement dans le mandat du « Fonds 126 ». Mais le financement de la création des 12 plateformes de toutes les régions, ainsi que le programme d'électrification rurale délégué à MASEN interroge. La première partie des montants injectés au « Fonds 126 » ne sont-ils pas destinés à la situation d'urgence, c'est-à-dire la reconstruction ?

⁸ PLF 2026, Note de présentation, Ministère de l'Economie et des finances, Royaume du Maroc, 2025.

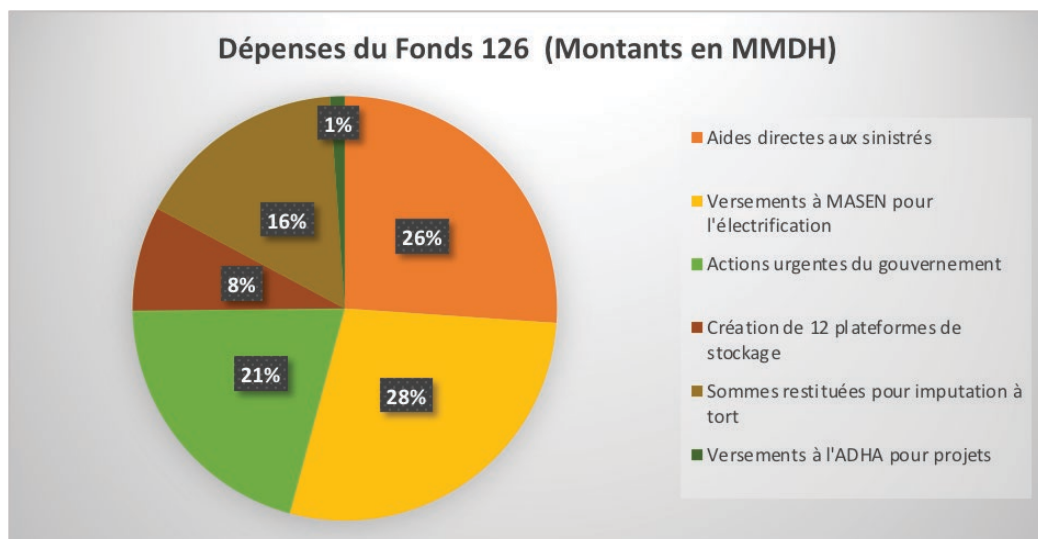
Ce choix budgétaire de recourir à l'argent du « Fonds 126 » pour financer la deuxième phase de la reconstruction, à savoir la construction des 12 plateformes de stockage et l'électrification pose des questions légitimes. Bien qu'elles soient des infrastructures vitales, cependant elles doivent faire l'objet d'une budgétisation nationale et non pas à partir du fonds dédié à une région spécifique et au volet spécifique, qui est la reconstruction/réhabilitation.

La même question se pose pour l'électrification des zones rurales. Il s'agit-là d'un programme gouvernemental qui a toujours fait l'objet d'un financement public et gouvernemental. Durant trois décennies, il a été assuré sur le terrain par l'ONEE. Or dans le cas des zones sinistrées, et de manière surprenante, ce programme de service public de base, est financé par le fonds dédié en priorité à la reconstruction/réhabilitation.

Comme le montre le graphique n°3, 36% des dépenses du Fonds 126 (plus de 10 milliards de DH) ont été alloués à des programmes nationaux qui en temps normal devraient faire l'objet d'une budgétisation incluse au Budget général de l'Etat. Selon les données du PLF 2026, les dotations transférées par le BGE au Fonds en 2024 étaient de 1 milliards de DH.

Ce même raisonnement peut s'appliquer sur le financement du principal projet d'infrastructure routière dans les zones sinistrées (RN°7 sur 64 km). Il a fallu un séisme et des milliers de morts pour trouver, enfin, le financement de cet axe routier névralgique pour ces provinces. Un financement qui a été assuré finalement non pas du BGE mais des dons privés ou institutionnels. De cette manière, le Fonds 126 remplace le retrait de l'Etat dans le financement des infrastructures, à travers un jeu d'écriture comptable et budgétaire, tout en limitant le financement étatique de ce programme.

GRAPHIQUE N°3 : RÉPARTITION DES DÉPENSES DU « FONDS 126 »



Source : Rapport sur les Comptes spéciaux du trésor, PLF 2026

Enfin, un flou pèse sur le deuxième pilier du programme ciblant les zones sinistrées. Ce pilier « a pour vocation, la réalisation de projets visant la modernisation des structures économiques et sociales au niveau des zones impactées et la génération de retombées socio-économiques notables, en faveur de la population locale », rappelle la note de présentation du PLF 2026. En somme, c'est le cœur du programme. Selon les données récoltées par L'Observatoire, le financement de ce pilier dont le budget « estimatif » est de 98 milliards de DH sur cinq ans, est loin d'être sécurisé. Les principaux acteurs en charge de ce programme n'ont pas non plus de réponses précises. Le gouvernement ne donne aucune précision sur le mode de financement du programme qui doit se baser cette fois-ci sur le BGE et non sur un fond basé sur les dons. La poursuite de ce programme interroge également sur sa capacité de synergie avec les Programmes de Développement Territorial Intégré (PDTI) en cours de préparation dans l'ensemble des régions du Maroc. L'ensemble de ces questionnements demeurent sans réponses en raison du manque de communication et de transparence de la part du gouvernement.

Accès à l'information et transparence

L'analyse des documents relatifs au Programme mis à la disposition du public, permettent d'avoir une idée sur les buts, les objectifs et les démarches fondamentales de cette politique publique lancée dans l'urgence. Cela étant, les documents rendus publics ne permettent pas d'avoir une idée précise sur l'agenda et sur les instruments mis en œuvre pour faire aboutir les engagements de

cette première année. Le parlement, avec ses deux chambres, a été faiblement impliqué dans le suivi, le contrôle et l'audit du programme gouvernemental de reconstruction ainsi que les programmes sectoriels. Les associations locales et nationales ne cessent de demander qu'une commission d'enquête parlementaire soit désignée pour vérifier la conformité des réalisations avec les objectifs annoncés et l'adéquation des moyens avec l'ampleur des dégâts.

A travers une recherche sur le site des deux institutions parlementaires, la question de la gestion de la reconstruction des zones du séisme, n'a pas fait l'objet d'une grande attention des députés. Les questions écrites ou orales relatives à ce sujet étaient concomitantes avec la période de la commémoration annuelle du séisme en septembre. Le nombre des questions écrites adressées par les parlementaires durant cette législature n'a pas dépassé 59 questions soit 0,47% de l'ensemble des questions posées par les députés⁹. Selon l'enquête du média Raseef 22,35 % de ces questions sont restées sans réponses.

L'approche participative a été écartée dans le suivi et la mise en œuvre du programme. Les documents publics ne mentionnent pas de consultations menées avec les différents acteurs pour décider de ces engagements. Si pour la première année, la justification du caractère « urgent » de la réponse à développer de la part des pouvoirs publics sans consultation, pour la deuxième année le même argument n'est plus recevable. Pourtant, le chef de l'Etat avait insisté dans ses orientations à « poursuivre une démarche d'écoute ».

En termes d'accès à l'information, les données disponibles demeurent générales et éparées. L'ADHA délivre quelques informations sur le programme général comme les volets sectoriels

qui demeurent limitées et non détaillées. Ces informations sont diffusées sur les moyens de communication mis en place par l'agence (site web et compte LinkedIn)¹⁰. Le rapport annuel de l'Agence sera remis au Chef du gouvernement qui décidera de le rendre public ou pas¹¹. Ce scénario contrevient à l'article 27 de la constitution relative aux droits à l'accès à l'information, ainsi qu'à la loi 31-13 réglementant cette disposition constitutionnelle. Jusqu'à présent aucun rapport d'activité annuel n'a été publié.

⁹ Ces données ont été révélées par une enquête du média Raseef 22, voir منسيون في جبال الأطلس... كيف رسبت الحكومة المغربية في امتحان تدبير زلزال الحوز؟ <https://urls.fr/PQ31D8>

¹⁰ <https://adha.ma/>; https://web.facebook.com/AgenceDeveloppementHautAtlas/?_rdc=1&_rdr; <https://www.linkedin.com/company/agence-de-d%C3%A9veloppement-du-haut-atlas-adha/posts/?feedView=all>

¹¹ Entretien avec le directeur de l'ADHA

Conclusion de l'axe 2

Deux ans après le séisme d'Al Haouz, le financement du Programme de reconstruction et de mise à niveau des zones sinistrées, demeure marqué par un manque de clarté et de visibilité, malgré la multiplicité des sources annoncées. Le montage financier repose sur le Budget général de l'État, les collectivités territoriales, le Fonds spécial de solidarité (Fonds 126), le Fonds Hassan II et la coopération internationale, dont plusieurs engagements restent imprécis ou non retracés dans les recettes effectives.

Le Fonds spécial de solidarité constitue le principal instrument financier, avec des recettes cumulées de plus de 23 milliards de dirhams à fin 2025, provenant majoritairement de dons publics et privés. Tandis que la contribution directe du Budget général de l'État demeure limitée. Les dépenses du Fonds ont été faibles en 2023 et ne connaîtront une accélération relative qu'en 2024, traduisant ainsi un retard dans la mise en œuvre du programme, en décalage avec les engagements initiaux de rapidité et d'efficacité.

L'analyse des dépenses révèle un élargissement discutable du périmètre d'intervention du Fonds 126, qui finance désormais des programmes nationaux structurants (électrification rurale, plateformes logistiques, etc.) relevant normalement du Budget général de l'État. Ce choix budgétaire interroge la vocation initiale du Fonds, censé répondre à une situation d'urgence ciblée et territorialisée, et tend à substituer les dons à l'effort budgétaire de l'État.

Par ailleurs, le financement du deuxième pilier du programme, consacré au développement intégré des zones sinistrées et doté d'un budget estimatif de 98 milliards de dirhams, reste largement incertain. Les modalités de son financement ne sont pas précisées et sa cohérence avec les autres programmes territoriaux demeure floue. Enfin, le déficit d'accès à l'information, la faible implication du gouvernement face aux questions des parlementaires et l'absence d'approche participative, affaiblissent la transparence et la redevabilité du programme, compromettant sa crédibilité et son efficacité à long terme.

Axe 3 : Reconstruction et réhabilitation des maisons des sinistrés

Dans le premier rapport de l'Observatoire de 2024, nous avons noté plusieurs observations sur ce volet. Les critères définis au départ que sont « *les formules adaptées d'hébergement sur place avec des structures conçues pour résister au froid et aux intempéries* » n'ont pas été respectés par les acteurs en charge de préparer et réaliser ces structures. Les habitants ont géré avec leurs propres et maigres moyens les solutions d'hébergement d'urgence tout en comptant sur la

solidarité familiale et associative. Des supports qui sont restés insuffisants face à l'ampleur des besoins. Les habitants ont dû ainsi prendre leur mal en patience en attendant le début du programme de reconstruction et l'acceptation de leurs dossiers.

Cette année/période a été aussi marquée par de nombreuses difficultés sur ce volet du programme. Certes les chiffres officiels montrent un avancement certain avec 87% de taux d'achèvement des logements. Paradoxalement, le niveau d'insatisfaction bat des records parmi la population des zones sinistrées (voir la troisième partie du rapport). Dans cette partie, nous allons présenter les réalisations gouvernementales et nous ferons une lecture critique de ces chiffres. Une analyse qui s'appuie sur les engagements principaux du programme tels qu'annoncés en septembre 2023.

Processus de reconstruction : Bilan quantitatif et qualitatif

Le volet « reconstruction/réhabilitation » et accès à l'habitat traduit le programme des aides directes à la reconstruction. Le gouvernement a décidé de deux formules :

1. Aide directe de 140.000 d'hdpar tranches pour les logements totalement effondrés.
2. Aide directe de 80.000 d'hdpar tranches pour la réhabilitation des habitations partiellement effondrées.

La procédure à suivre et les détails (documents à préparer, étapes à suivre, interlocuteur, recours possibles, etc.) n'ont jamais été rendus public ou précisés dans un document écrit par une administration marocaine locale ou nationale. Ceci est contraire à l'exigence royale qui avait demandé une « offre claire et détaillée ». L'ensemble de cette procédure est resté l'apanage de l'autorité locale, depuis le *moukadem* jusqu'au gouverneur de chaque province. Le manque d'accès à l'information a constitué un élément déclencheur d'incompréhension et d'insatisfaction du côté des habitants.

Bilan quantitatif : Décalage entre objectifs et réalisations

Dans cette partie, à l'instar de la démarche du 1^{er} rapport de l'Observatoire de 2024, nous avons procédé à l'analyse des résultats annoncés par la CI lors de ses réunions. Ceci nous permet de ressortir les chiffres suivants (voir tableau n°4).

TABLEAU N°4 - « RECONSTRUCTION/RÉHABILITATION » DES HABITATIONS * - 2024-2025 **

Action/Date	Objectifs	Au 02/10/24	Au 02/12/24	Au 19/03/25	Au 10/07/25	Au 10/09/25
Autorisation de construction accordée	59.438	56.095	57.072	NC	NC	58.945**
Logements achevés	59.438	1.868	35.214	33.636	46.650	51.154
Logements en cours de construction	59.438	57 570	24 224	25 802	12 780	8284

*Source : Chef du Gouvernement, Communiqués de presse de la CI

**Source : Présentation au 10 novembre 2025 : chiffres présentés par la ministre Mme Mansouri à la Chambre des Représentants.

Ces données officielles, à priori positives, permettent de faire les premiers commentaires. L'année 2025 a connu une évolution notable de l'achèvement des maisons. Selon ces données, le taux de réalisation des maisons a atteint 87%. Les maisons en cours de construction seraient « seulement » à 13% du total.

Deuxième remarque positive est l'inclusion de presque 500 familles supplémentaire dans le programme de réhabilitation/construction. Nous pouvons supposer qu'il s'agisse de dossiers acceptés après une démarche de recours au niveau de l'administration territoriale. Nous estimons qu'un plus grand nombre de familles pouvaient bénéficier de la démarche du recours administratif. D'autant plus que l'Observatoire reçoit, depuis deux ans, de nombreux cas de familles qui estiment être « parfaitement éligibles et par la même remplissant tous les critères prévus par le programme gouvernemental ».

Après ces remarques, la lecture de ces chiffres laisse planer plusieurs zones d'ombres. A ce propos, une première remarque concerne l'absence de certaines données importantes telles les chiffres détaillés par province. Ces chiffres globaux couvrant un vaste territoire ne permettent pas d'avoir une idée précise sur la situation dans chacune des six provinces et préfectures concernées. Seule une ventilation par préfectures et cercles (caïdat) permet d'évaluer la réponse publique respective de chaque province.

La deuxième interrogation que, nous avons déjà soulevé dans notre premier rapport de 2024, concerne le nombre de bénéficiaires. Le recensement des maisons dans les six provinces, réalisé du 18 au 30 septembre 2023, a permis de recenser dans un premier temps un total de 26.798 affectés dont 4.232 logements totalement effondrés et 22.566 partiellement. Dans un deuxième temps, les résultats recensés ont permis de comptabiliser 32 640 logements « réunissant les conditions nécessaires à l'indemnisation », dont 1.603 maisons totalement effondrés. Au total et selon ces chiffres officiels de la CI, il ressort les données suivantes :

TABLEAU N°5- ANALYSE DES RÉSULTATS DU RECENSEMENT DES LOGEMENTS

Type de maison /Phase de recensement	Période 1	Période 2	Total
Logements effondrés totalement	4.232 (18,75%)	1.603 (4,95%)	5 835 (9,82%)
Logements effondrés partiellement	22.566	31.037	53 603
Total	26.798	32 640	59 438

Source : Présentation du ministre du Budget au Parlement, 22/09/23. P.2

L'analyse de ces données publiques montre le nombre peu élevé des maisons totalement effondrés. De 18,75% dans la première phase, ce taux baisse à moins de 5%, dans la deuxième annonce officielle, pour arriver à un taux global de moins de 10%. Or, ce chiffre est en net décalage avec un autre chiffre officiel annoncé par le gouvernement lors de la présentation du bilan du séisme par le ministre du Budget le 22 septembre 2023 au Parlement (voir ci-dessous).



آثار الزلزال الذي عرفته المملكة يوم 8 شتبر 2023

6 أقاليم وعمالة متضررة: مراكش، الحوز، شيشاوة، تارودانت، ورزازات وأزيلال



الامهيات	عدد ساكنة الدواوير	عدد الدواوير المتضررة	عدد الجماعات المتضررة
59.674	2,8 مليون نسمة	2.930	163
32% منها كلية	تمثل 66%	تمثل 35%	تمثل 68%
68% منها جزئية	من ساكنة المناطق المتضررة	من مجموع دواوير المناطق المتضررة	من مجموع جماعات المناطق المتضررة

Source : Présentation du ministre du Budget au Parlement, 22/09/23. P.2

Au 22 septembre 2023, le gouvernement comptabilisait un taux d'effondrement total de 32%¹². A l'arrivée, ce ne sont que 10% des maisons qui sont considérées comme effondrées « totalement » et officiellement. Ce décalage de 22% entre le taux des effondrements complets annoncés et le taux des indemnités acceptés, interroge sur la démarche choisie par les Commissions locales, provinciales et interministérielle dans le traitement des dossiers des sinistrés.

¹² Ce chiffre n'inclut pas les équipements collectifs : écoles, centres de santé, mosquées, sièges d'administrations, etc.)

TABLEAU N°6- EVOLUTION DES VERSEMENTS DES AIDES À LA RECONSTRUCTION/ RÉHABILITATION

	Effectif des bénéficiaires	Montant en DH
Aides directes à la reconstruction (140.000 dirhams)	5 732 (11%)	704,32 millions
Aides directes à la réhabilitation (80.000 dirhams)	52 161(89%)	3,83 milliards
Total	57 893	4,55 milliards de DH

Source : Note de présentation du PLF 2026- p.90

Les données du ministère de l’Habitat annoncées par la ministre au Parlement en novembre¹³, montre une progression vers une inclusion de plus de ménages dans la catégorie « effondrement partiel ». Le chiffre passe de 11% en octobre à 14% en novembre 2025 (8239 maisons), mais nous sommes loin du taux de 32% annoncés en septembre 2025.

La répartition entre les deux types d’effondrement (total ou partiel) et donc le type d’aides à recevoir fait apparaître un fort décalage. L’Exécutif a-t-il surestimé le nombre d’effondrements totaux ? Les Commissions locales ou provinciales ont-elles agit de manière à réduire le nombre de bénéficiaires de la formule de 140 000 DH ? Ces questionnements et ces décalages sont depuis le début du programme une source majeure de frustration, de colère et d’indignation, parmi les populations sinistrées.

Une des sources supplémentaires d’incompréhension parmi la population est la gestion des versements des tranches aux bénéficiaires. La ventilation de ces versements n’a pas été communiqué à l’opinion publique durant toute l’année 2025. Les données du tableau n°7 montrent l’absence de ces chiffres essentiels pour mesurer l’évolution du programme. Bien sûr, nous pouvons supposer que les 51.154 familles qui ont achevé leurs logements ont reçu les quatre tranches. Mais cette information demeure à confirmer par les sources officielles. Ce gap en matière de l’information montre une nouvelle fois, l’absence d’une culture de l’accès à l’information dans la mise en œuvre de ce programme. Les données récoltées par l’équipe de l’Observatoire, montrent le décalage entre les données officielles et les pratiques sur le terrain.

13 عناصر أجوبة السيدة فاطمة الزهراء المنصوري، وزيرة إعداد التراب الوطني والتعمير والإسكان وسياسة المدينة، خلال جلسة الأسئلة الشفوية بمجلس النواب- الإثنين 24 نونبر 2025

TABLEAU N°7 : BILAN DE VERSEMENT DES TRANCHES- RECONSTRUCTION/ RÉHABILITATION DES MAISONS * - 2024-2025

Action/Date	Objectifs	Au 02/10/24	Au 02/12/24	Au 19/03/25	Au 10/07/25	Au 10/09/25
Versement de la 1 ^{ère} tranche	59.438 familles Recensées	56.607 (95%)	57.786	NC	NC	NC
Versement de la 2 ^{ème} tranche		26.110	35.983	NC	NC	NC
Versement des 3 ^{ème} tranche		12.839	25.754	NC	NC	NC
Versement des 4 ^{ème} tranche		1.868	12.664	NC	NC	NC

*Source : Chef du gouvernement, Communiqués de presse de la CI.

Chasse aux tentes, et la situation des douars « en zones de risque »

La suppression des tentes des zones sinistrées est devenue une quasi-obsession des autorités. Le gouvernement voulait démontrer à tout prix que les tentes avaient été éliminées, symbole d'une reconstruction à la traine. Dans cette optique, la Commission interministérielle réunie le 10 juillet 2025 faisait l'annonce suivante : « *Le nombre des tentes est ainsi passé de 129.000 à 47 tentes restantes actuellement, qui devraient être totalement démantelées au mois de septembre prochain* ». Ce chiffre de « 47 tentes restantes » et cette annonce de démantèlement très proche ont fait couler beaucoup d'encre. Le gouvernement a tenté une opération de dissimulation couplée à une diffusion d'une fausse information.

Le déni du gouvernement de la situation dans les zones sinistrées notamment à Al Haouz et Chichaoua ont suscité la colère des habitants concernés, et aussi des structures qui les fédèrent, la Coordination des victimes du séisme d'Al Haouz. La réalité sur le terrain est tout autre. Au grand dam des victimes, les tentes continuent d'exister deux ans après le séisme du Grand Atlas. Les tentes ne sont que la partie visible de la misère des habitants sinistrés. D'autres formes d'habitat comme les conteneurs constituent aussi un danger de mort pour les habitants dans ces zones de grand froid hivernal. Or au lieu de méthodes d'intimidation suivie par certains agents publics dans ces zones, les autorités doivent agir pour protéger les habitants sinistrés et leur apporter le soutien nécessaire.

L'Observatoire note avec regrets les comportements des agents de l'administration au niveau local dans certaines des trois principales provinces concernées (Al Haouz, Chichaoua et Taroundant). Ces agents ont exigé des habitants de détruire leurs tentes ou les dissimuler à l'intérieur de leurs habitations détruites entièrement ou partiellement. Ces pressions ont eu lieu durant l'été 2025 en prélude de l'annonce « officielle » du gouvernement de la fin des tentes. Mais la réalité est hélas tout autre. Une partie des habitants du Grand Atlas affrontent un troisième

hiver rigoureux sous les tentes. Une personne est décédée le 25 novembre dernier à douar Laarab à la commune d'Asni et ce à la suite de son hébergement dans l'une de ces tentes.

La situation des sinistrés s'est aggravée après les conditions météorologiques extrêmes de décembre 2025 et janvier 2026, marquées par des précipitations et des chutes de neige exceptionnelles. Durant ce troisième hiver sous les tentes, les violentes rafales ont endommagé les abris et arraché des toitures en tôle dans des campements précaires en zone montagneuse. Les personnes installées dans des conteneurs ont également subi de fortes difficultés, tandis que tous ont été confrontés à de graves pénuries de produits de première nécessité.

L'autre sujet épineux et qui continue à poser un problème au niveau de la reconstruction, est celui des douars et habitants se trouvant dans des zones à risques d'effondrement ou de chute de rochers. Les quatre réunions de la CI ont abordé ce sujet.

TABLEAU N°8 : HABITANTS DANS LES ZONES À RISQUE 2024-2025

Réunion de la CI	Nombre d'habitations concernées
Réunion du 02/12/24	4.016
Réunion du 19/03/25	4.633
Réunion du 10/09/25	4.895

*Source : Chef du gouvernement, Communiqués de presse de la CI.

Les chiffres annoncés lors des réunions de la CI montrent la persistance de ce problème lié à la nature de la zone d'intervention. Nous parlons ici de 750 habitations, situées dans 65 douars, nécessitant des travaux de reconstruction et de réhabilitation de grande envergure ou une délocalisation, ainsi que la recherche d'un foncier dans des zones de proximité et qui exigent d'être acceptées par les habitants. En mars 2025, la CI annonçait que 1378 familles ont été déplacées dans des zones disposant de foncier dédié. En septembre 2025, la même CI annonçait que « *les commissions locales ont pu dégager des solutions de terrain pour 4.895 habitations, situées dans les zones à relief difficile* ». Ces nouvelles « *rassurantes* » demeurent à confirmer sur le terrain. D'autant plus que le précédent relatif au chiffre « de 47 tentes restantes » a semé le doute sur la crédibilité des chiffres avancés par la CI. Ce qui est sûr c'est que la question des maisons en zones de risque va continuer à poser un problème en 2026 comme l'annonce le gouvernement dans sa note de présentation du PLF 2026 en évoquant « Les projections 2026 » pour le programme de reconstruction¹⁴.

14 Parmi les projets énumérés par la note du PLF 2026, on peut trouver : « La réalisation des actions d'urgence, pilotées par les départements ministériels portant sur la reconstruction des infrastructures impactées par le séisme, il s'agit notamment de : - La mise à niveau du tronçon de la route nationale n° 7 sur 64 km ; - L'accompagnement de l'opération de reconstruction des bâtisses affectées par le séisme d'Al Haouz, la délocalisation des douars affectés, le confortement et la reconstruction des

En somme, deux ans après le séisme, nous ne sommes pas encore sortis de « la phase d'urgence ». Ces actions nuancent les données avancées dans la CI qui promettait la fin de la phase de reconstruction en septembre 2025. Un bilan qui nécessite de poser des questions essentielles.

Deux ans et demi après le séisme : Des questions essentielles

Au sein de l'Observatoire, nous continuons de remettre en question la voie unilatérale imposée dans le *modus operandi* de la reconstruction des logements. Face au constat de l'échec du programme de reconstruction dans sa configuration actuelle, nous soulevons les interrogations suivantes :

- **Pourquoi l'État a-t-il choisi de partager la responsabilité de la reconstruction directe des logements détruits par le séisme ?** Ce partage de responsabilité est imposé à des citoyens parmi les plus pauvres du pays, déjà fragilisés par la pandémie et par trois années consécutives de sécheresse.
- **Pourquoi l'État a-t-il décidé de faire peser sur une population sinistrée — économiquement, socialement et humainement, avec de lourdes pertes en vies humaines — un processus de reconstruction coûteux et exigeant, caractérisé par des procédures complexes, peu lisibles et un langage administratif difficilement accessible ?** Rappelons que ces territoires sont marqués par des taux élevés d'analphabétisme et par un rapport aux autorités historiquement empreint de méfiance.
- **Pourquoi l'État n'a pas fait appel à des institutions publiques reconnues pour leur expertise en matière de construction et de logements sociaux à l'instar d'Al Omrane ?** Cette société publique est le bras armé de l'État en matière d'habitat créée en 2004, et dispose d'une riche expérience opérationnelle à travers ses 10 filiales régionales. A la place, l'État charge les habitants de reconstruire selon de nouvelles normes sismiques.
- **Pourquoi l'État a-t-il négligé les nouveaux outils de ciblage existants, préférant recourir aux instruments traditionnels du Makhzen ?** Il disposait pourtant d'outils de cartographie de la pauvreté, notamment le Registre social unifié, permettant un ciblage plus précis des bénéficiaires sur des bases statistiques fiables. À l'inverse, le recours à l'appareil administratif traditionnel (moukaddem, chioukh, etc.), dont la probité et la transparence sont fréquemment critiquées, a été privilégié pour la mise en œuvre du projet de reconstruction.

Rôle dominant et contesté du ministère de l'Intérieur

L'enquête qualitative menée par l'équipe de l'Observatoire (entretiens, focus groups et production audiovisuelle) met en évidence la prédominance d'un acteur central dans le processus de gestion post-séisme : les agents d'autorité relevant du ministère de l'Intérieur. Pour la quasi-totalité des populations interrogées, ces agents constituaient les seuls représentants visibles de l'État.

Les *moqaddems* et les *chioukhs* ont joué un rôle déterminant dans l'établissement de la preuve de propriété, dans un contexte marqué par l'absence fréquente de titres fonciers formels délivrés par l'Agence nationale de la conservation foncière. Ils ont également été sollicités pour attester de liens matrimoniaux coutumiers.

Les résultats du recensement des habitations détruites — totalement ou partiellement — ont été largement contestés par les populations. Les arbitrages des agents d'autorité ont pesé de manière décisive sur les décisions finales, au détriment des autres intervenants impliqués dans des commissions pourtant composées de plusieurs responsables administratifs (Commune, Protection civile, Habitat, etc.).

Le rôle des agents d'autorité s'est également illustré lors de la campagne de démantèlement des tentes entamée en juillet 2025, alors même que de nombreux logements sinistrés n'avaient pas encore été réhabilités et demeuraient inhabitables. Par ailleurs, « de multiples cas présumés de clientélisme, de favoritisme familial ou clanique et de corruption » ont été évoqués au cours des entretiens individuels.

En matière de répression, un axe spécifique de l'étude y est consacré (voir la partie « Mouvement social »). Il convient toutefois de souligner que les citoyens arrêtés dans le cadre de protestations pacifiques ont, dans plusieurs cas, fait l'objet de plaintes déposées par des agents d'autorité locaux. Les chefs d'accusation d'« insulte envers des fonctionnaires publics » et d'« agression d'un fonctionnaire public » ont notamment été retenus contre cinq membres de la Coordination des sinistrés (dont Saïd Aït Mehdi) en 2024, ainsi que contre Mme Fatna Hnine en 2023.

Ce rôle central — voire quasi exclusif — du ministère de l'Intérieur donne le sentiment que les populations des zones rurales et montagneuses concernées évoluent dans un Maroc institutionnel distinct de celui des espaces urbains. Un Maroc où prédomine une logique d'« État-gendarme », dans laquelle l'administration reste largement concentrée entre les mains du ministère de l'Intérieur, au détriment des autres départements, établissements et agences publiques. Or, au regard de l'ampleur du programme de reconstruction, une implication effective

et coordonnée de l'ensemble des acteurs publics concernés n'était pas seulement souhaitable, mais indispensable.

Modèles de reconstruction : Un rapide benchmark

Le choix marocain de déléguer la reconstruction est loin de faire l'unanimité. Des pays avec une plus expérience en matière de gestion de séisme, comme le Japon ou la Turquie, optent pour reconstruction étatique. Les modèles de reconstruction de logements post-séisme dirigés par un État ou les autorités publiques (avec financement public et mise en œuvre par des agences/organismes publics), sans recourir à l'auto-construction par les habitants a fait ses preuves au Japon comme en Turquie. Le choix de l'auto-construction est aussi à l'œuvre dans certain benchmark comme au Népal.

Pourquoi l'État marocain, à l'instar de nombreux pays confrontés à des séismes majeurs (le Japon ou la Turquie, par exemple), n'a-t-il pas opté pour la construction directe — ou via des intermédiaires publics ou privés — de logements sécurisés et conformes aux normes parasismiques, afin de procéder au relogement des sinistrés les plus démunis dans des délais raisonnables ?

Un tableau comparatif entre les quatre pays : Turquie, Japon le Népal et le Maroc permet de faire une lecture centrée sur la reconstruction publique des logements, son efficacité et ses limites.

TABLEAU N°11 : BENCHMARK « MODÈLES DE RECONSTRUCTION POST-SÉISME »

Pays / Modèle	Acteur principal	Modalité de reconstruction	Efficacité (forces)	Défis et limites
Turquie	État central via TOKI (agence publique du logement)	Construction directe de logements permanents standardisés, financés par fonds publics et prêts internationaux	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité élevée de production à grande échelle • Rapidité relative • Intégration des normes parasismiques • Pilotage centralisé fort 	<ul style="list-style-type: none"> • Standardisation peu adaptée aux modes de vie locaux • Participation limitée des sinistrés • Risque de relégation territoriale
Japon	État central + collectivités locales	Logements publics de reconstruction	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité technique très élevée • Cadre juridique solide • Coordination interinstitutionnelle efficace • Forte protection sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Délais longs • Coûts élevés • Isolement social, notamment des personnes âgées
Népal	État via la National Reconstruction Authority (NRA)	Modèle mixte : pilotage étatique, reconstruction majoritairement confiée aux ménages avec subventions	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination nationale • Intégration des normes parasismiques • Formation technique à grande échelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Charge administrative lourde pour les ménages • Exclusion des plus vulnérables • Délais importants • Reconstruction inégale
Maroc	État central + autorités territoriales	Aides financières directes aux ménages, auto-reconstruction encadrée	<ul style="list-style-type: none"> • Rapidité du décaissement initial • Mobilisation budgétaire nationale • Volonté de contrôle étatique 	<ul style="list-style-type: none"> • Transfert de la charge financière et administrative vers les sinistrés • Complexité des procédures • Ciblage contesté • Faible recours à la construction publique directe

Cette comparaison permet de montrer que

- La construction publique directe (Japon, Turquie) est la plus protectrice pour les populations vulnérables mais exige des capacités institutionnelles fortes.
- Les modèles hybrides ou délégués aux ménages (Népal, Maroc) réduisent les coûts pour l'État mais accroissent les inégalités et les risques d'exclusion.

Conclusion de l'axe 3

Deux ans après le séisme d'Al Haouz, le programme de reconstruction affiche un bilan contrasté entre progrès statistiques et malaise social. Si le gouvernement revendique un taux d'achèvement de 87 % (soit environ 51 154 logements) en septembre 2025, ce chiffre masque des disparités majeures. L'Observatoire pointe un déficit d'équité et de clarté : alors que 32 % des logements étaient initialement jugés totalement effondrés, seules 10 % des familles ont finalement bénéficié de l'aide maximale de 140 000 DH, les autres étant reclassées en « effondrement partiel » (80 000 DH).

Sur le terrain, la gestion de l'urgence est critiquée. Le démantèlement des tentes est devenu une priorité politique au point que les autorités ont annoncé qu'il n'en restait que 47, un chiffre contesté par les victimes qui affrontent leur troisième hiver dans des conditions précaires. De plus, l'opacité administrative, marquée par une centralisation de l'information auprès des autorités locales, alimente la frustration des sinistrés.

Pour la troisième année, le programme d'urgence ne sera pas encore clos. La problématique des 4 895 habitations situées en zones à haut risque (chutes de rochers, instabilité du terrain) reste un défi majeur pour 2026. La nécessité de délocaliser certains douars et de trouver du foncier sécurisé, confirme que la « phase d'urgence » va se prolonger.

Axe 4 : Infrastructures : Le chantier de la route N7 avance

La réhabilitation des infrastructures des zones sinistrées, fait partie de la première composante du programme. Elle revêt le même caractère urgent que le relogement et la reconstruction. Le programme vise également le désenclavement et la mise à niveau des territoires. Cet objectif passe par l'investissement dans de nouvelles infrastructures dans les provinces concernées (routes, ponts, barrages, etc.). Cet axe propose une analyse de l'action publique durant les onze derniers mois, couvrant les deux objectifs énoncés : la réhabilitation et le désenclavement.

Les informations éparses délivrées par la CI lors de ces trois réunions de 2025 laissent entrevoir un avancement du chantier principal d'infrastructures routières : La route nationale N7 sur 64 kilomètres. Ce chantier stratégique pour le désencla-

vement de la région se compose de 4 axes routiers. Cette route relie Taroudant à Tahanaout dans la province d'Al Haouz en passant par les zones montagneuses du col de Tizi N'Test, Talat N'Yacoub, et Ouirgane. Selon les données du département de l'Équipement, 94 km sont en cours de réalisation. 30 autres km sont programmés pour 2026¹⁵.

Au mois de septembre 2025, la CI annonçait que « les travaux de mise à niveau des 4 tronçons de la route nationale N7, connaissent une progression allant de 35% à 80% ». Dans le détail l'état d'avancement est comme suit : Tranche 1 : 80%, tranche 2 : 35%, tranche 3 : 45% et tranche 4 : 40% Ce projet nécessaire et budgétivore nécessite un investissement public de 665 millions de dirhams. En plus de cette RN, 118 km de routes provinciales sont en cours de construction ainsi que 29 ouvrages d'arts, pour une enveloppe budgétaire globale de 920 millions de dirhams. L'état d'avancement de ces deux derniers chantiers d'infrastructures n'ont pas été communiqués jusqu'au mois de décembre 2025.

Conclusion de l'axe 4

La réhabilitation des infrastructures dans les zones sinistrées, constitue un pilier urgent du programme de reconstruction, visant à la fois la remise en état et le désenclavement territorial. Le chantier phare est la Route Nationale 7, reliant Taroudant à Tahanaout, dont les quatre tronçons affichent un avancement hétérogène compris entre 35 % et 80 %. Ce projet stratégique nécessite un investissement de 665 millions de DH,

Axe 5 : Accès à l'aide directe et aux services sociaux de base

Cet axe traite de l'accès des populations sinistrées des six provinces aux aides directes (2500 DH/mois) ainsi que l'accès aux services sociaux de base notamment, la santé et l'éducation. Cet axe traite également de la protection des populations vulnérables dans le contexte du séisme (enfants, femmes seules, personnes âgées, personnes en situation d'handicap, etc.).

Nous précisons que cette intervention de l'Etat se déroule sur un vaste territoire précaire, pauvre et avec un niveau élevé de vulnérabilité. Selon le HCP, le taux de pauvreté monétaire se situe en moyenne dans les zones du séisme à 8%, près de deux fois le taux national (de 4,8%) et avec des disparités importantes ; de 20% à Azilal à 1% à Marrakech. Taroudant, Ouarzazate et Chichaoua affichent des taux aussi bien supérieurs à la moyenne nationale, de 9,6%, 8,6% et 7,1% respectivement. Al Haouz affiche un taux de 5,5%¹⁶.

¹⁵ Présentation du ministère de l'Équipement, Chambre des représentants, discussion du PLF 2026, le 10/11/25.

¹⁶ Transparency Maroc, Mission de préparation de la mise en place du projet de l'Observatoire du Programme de Reconstruction Post-séisme dans le Grand Atlas au Maroc. Chiffres HCP Carte de la pauvreté 2024.

Le taux moyen de pauvreté multidimensionnelle s'établit à 18,5%, plus de deux fois le taux national de %, avec des disparités significatives entre les provinces. La province d'Azilal affiche le taux le plus élevé de pauvreté multidimensionnelle atteignant 28,8%, tandis que Marrakech présente le taux le plus bas, à seulement 2,8%.

Aides directes : Objectif atteint, mais...

Le roi Mohammed VI annonce le 14 septembre une aide d'urgence de 30.000 dirhams/an aux ménages sinistrés par le séisme. Le budget déboursé jusqu'au mois d'octobre 2025 est de 2,47 milliards de DH pour les aides directes. Le taux de réalisation dépasse la prévision initiale de presque 6% supplémentaires recensés dans le cadre des recours déposés par les familles concernées. Le fonctionnement du système d'aide s'est appuyé sur l'expertise gagnée grâce aux expériences de Tayssir et le Covid19.

TABLEAU N°9 : EVOLUTION DES BÉNÉFICIAIRES DES AIDES DIRECTES

Date du versement	Nombre de ménages bénéficiaires (Taux de réalisation)
Au 6 octobre 2023	28 000(47%)
Au 14 novembre 2023	53 000 (89%)
Au 30 janvier 2024	57 596 (96,5%)
Au 4 juin 2024	63 363 (106%)
Au 6 octobre 2025	63.126 (106%) ¹⁶

Source : Chef du gouvernement, communiqués de la CI

Secteur éducation : Un retard persistant

Le secteur de l'éducation est parmi les plus touchés par les effets du séisme. 530 établissements scolaires ont été touchés ainsi que 55 internats. 674 892 enfants issus des zones sinistrées ont été également touchés directement ou indirectement par cette catastrophe naturelle. Comme nous l'avons démontré dans le rapport de l'Observatoire de 2024, l'intervention du ministère de l'Education nationale a rencontré de grandes difficultés sur le terrain. Le déroulement de l'année scolaire 2023-24 dans les zones sinistrées a été qualifié telle une année blanche.

Cette année scolaire la situation s'améliore légèrement, mais nous sommes encore loin du retour à la scolarité normale dans toutes les zones. Selon les données de la CI, la reconstruction avance mais l'ampleur des dégâts est d'autant plus im-

¹⁶ Il est utile de préciser que le nombre de bénéficiaires de cette aide directe est légèrement en baisse entre 2024 et 2025. Cette aide a pris fin en avril 2025.

portante qu'annoncés en septembre 2023. 220 établissements scolaires ne sont pas encore opérationnels.

TABLEAU N°10 : SITUATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES EN COURS DE RECONSTRUCTION À LA SUITE DU SÉISME

Période	Etablissements scolaires achevés	Etablissements scolaires non achevés
Décembre 2024	165	763
Juillet 2025	269	659
Septembre 2025	306	622

Source : Chef du Gouvernement, réunions de la CI, calculs L'Observatoire de TM.

Les travaux de mise à niveau se poursuivent au niveau de 34 autres établissements parmi les 622 écoles. La CI dans sa dernière réunion de septembre 2025 avait annoncé que « *des appels d'offres pour la réhabilitation de 186 établissements scolaires dans les provinces d'Al-Haouz, Azilal, Chichaoua, Ouarzazate et Taroudant* ». Dans l'ensemble, la reconstruction du secteur de l'éducation connaît toujours du retard, jusqu'à l'écriture de ce rapport. Une situation que confirment les questions orales ou écrites envoyées par des députés de ces régions au ministère à ce sujet. Malgré le retard, le département au niveau ministériel affiche un certain désintérêt par rapport aux zones du séisme. Ce volet n'a pas fait l'objet de visites sur le terrain de l'actuel ministre vers les zones sinistrées ou de communication spécifique au parlement, ou lors de la rentrée scolaire 2024-2025.

Secteur de la santé : Retard structurel

L'action publique post-séisme dans le domaine de la santé a pris plusieurs formes. Sur le plan central, le ministère a annoncé plusieurs projets prévisionnels dans les zones du séisme¹⁸. La réhabilitation des centres de santé, a fait l'objet de communication au sein de la CI. Lors de sa dernière réunion de septembre 2025, le gouvernement avait annoncé les travaux de mise à niveau des 78 centres parmi les 103 centre de santé de base, soit un taux d'avancement de 75% de l'objectif annoncé en 2023. En revanche, au niveau des infrastructures de deuxième niveau, les chantiers avancent lentement.

Ces projets (annexe n°3) nécessiteront un investissement public de 1,3 milliards de DH. Un budget qui est mobilisé depuis le budget sectoriel et le Budget général de l'Etat, grâce à l'enveloppe budgétaire des 2,5 milliard de DH, annoncé par le gouvernement.

¹⁸ Ministère de la santé et de la protection sociale, Présentation du budget sectoriel, PLF 2024, Chambre des conseillers, 20/11/23. p.37

Ces projets sont encore dans la phase de préparation (études, concours architecturaux, etc.). Le lancement de ces projets d'infrastructures hospitalières nécessaires pour les six provinces a connu une accélération depuis le mouvement social de la GENZ212, comme l'indique la note de présentation du PLF 2026. Ceci étant, les retards sont importants. Ces chantiers remontent à la période d'avant le séisme. A titre d'exemple, l'hôpital de proximité à Amizmiz a été annoncé en 2017, sans jamais voir le jour depuis huit ans. Ces projets en stand-by ou qui avancent à un rythme extrêmement lent sont un indice supplémentaire du « Maroc à deux vitesses » ou pour être plus précis d'un Maroc à plusieurs vitesses.

Ces retards dans les projets des hôpitaux provinciaux ou de spécialité sont confirmés par la situation du secteur de la santé dans la province d'Al Haouz. Dans une question écrite adressée par un député du PJD au ministre de la Santé sur ce secteur, le parlementaire évoque de multiples retards. *« La province d'Al Haouz ne dispose que d'un seul hôpital, inauguré en 2004 à Tahannaout en tant qu'hôpital de proximité, avec une capacité litière de 45 lits. À ce jour, aucune amélioration notable n'y a été apportée, hormis l'attribution de l'appellation « hôpital provincial de premier niveau », sans pour autant répondre aux normes et critères requis pour ce niveau, l'établissement étant resté dans le même état »,* peut-on lire dans cette question adressée au ministre en date de septembre 2025 et restée sans réponse.

Et d'ajouter : *« Quant à l'hôpital de proximité d'Aït Ourir, bien que programmé en 2009 et dont les travaux ont débuté en 2013, nous sommes en 2025 et son ouverture se fait toujours attendre, sans aucune visibilité sur son sort ».*

Conclusion de l'axe 5

L'accès aux aides et aux services sociaux de base dans les zones sinistrées, révèle un bilan contrasté, marqué par une réussite logistique et des retards structurels. Le programme d'aide directe (2 500 DH/mois) a atteint ses objectifs avec 63 126 ménages bénéficiaires (106 % de réalisation) pour un budget de 2,47 milliards de DH. Cependant, l'intervention se heurte à une donnée structurelle : la précarité endémique et l'enclavement.

Le secteur de l'éducation accuse un retard persistant puisque 220 établissements ne sont pas encore opérationnels, prolongeant la crise scolaire. Dans le domaine de la santé, si 75 % des centres de soins de base sont mis à niveau, les projets hospitaliers majeurs piétinent, illustrant un « Maroc à plusieurs vitesses ». Il faut signaler que plusieurs établissements connaissent un manque aigu en professionnels de la santé. Malgré ces efforts, l'insuffisance des infrastructures hospitalières et scolaires demeure le point critique du processus.

Partie II : Le mouvement social des sinistrés du séisme : Isolés et réprimés

Un mouvement social est une forme d'action collective visant à atteindre un objectif. Dans le cas du séisme, un mouvement social est né après la catastrophe naturelle. Dans cette partie, nous allons présenter la chronologie de ce mouvement, ses principales revendications, les phases importantes de son évolution. Il s'agit ici d'une analyse préliminaire d'un mouvement en cours et en phase de structuration. Ce mouvement social est réparti sur tout le territoire des zones du séisme (les six provinces). Il a tenté de manifester au niveau local, régional et national. Il souffre d'un isolement et d'un manque d'intérêt de la part des grandes ONG régionales et nationales. Les médias régionaux et nationaux n'ont pas assez accompagné ce mouvement. La répression judiciaire s'est battue sur certains citoyens, le cas emblématique est celui de Mme Ahnine et sa famille, condamnée à de la prison.

Avec le temps, le 8 septembre est devenu une date chargée de mémoire, de mort, de douleur, de destruction de maisons et de familles déplacées, mais aussi de lenteur dans l'exécution des promesses et de déception pour certains. Ce jour est ensuite devenu le point de départ d'un nouveau mouvement social, une occasion de rappeler l'échec du respect des engagements gouvernementaux tels qu'ils avaient été présentés lorsque les caméras du monde entier étaient braquées sur Al Haouz et le Haut Atlas.

En Octobre 2023, a été créée la « Coordination nationale des victimes du séisme d'Al Haouz », marquant le lancement d'un mouvement social contre la marginalisation, le contournement des promesses et l'oubli. Des sit-in de protestation ont été organisés devant les sièges des autorités locales de la région, et depuis la préfecture d'Al Haouz jusqu'à la place des manifestations devant le Parlement à Rabat. L'objectif était clair : défendre les droits des sinistrés, exiger des indemnités équitables et la reconstruction des zones touchées, mettre en lumière la souffrance de la population puis dévoiler le discours trompeur et les manœuvres du gouvernement, fondés sur des chiffres flottant loin de la réalité du terrain dans les montagnes d'Al Haouz et du Haut Atlas.

Comme c'est souvent le cas avec les mouvements sociaux au Maroc, ceux-ci se heurtent rapidement aux restrictions du droit à la liberté d'expression et de manifestation. Les revendications fondatrices de chaque mouvement se transforment alors, ou s'accompagnent d'une nouvelle exigence : la libération des détenus. Le mouvement des victimes du séisme n'a pas fait exception : les voix qui défendaient les droits de la population se sont retrouvées devant les tribunaux, puis en prison.

Dates clés en 2023

2 octobre : 400 citoyens des douars environnant de la province de Chichaoua marchent 90 km en direction du siège de la province exigeant « l'accès aux aides directes » et refusant « leur exclusion »¹⁹. Cette marche a été stoppée à la commune de Mejjat.

24 octobre : Une centaine de citoyens de la commune d'Amez Miz organisent une manifestation dénonçant « la négligence et l'indifférence de l'État » devant le siège de l'autorité locale (Bachaouia)²⁰. Créant de la « Coordination des victimes du séisme à Amez Miz »²¹.

8 novembre : Sit-in des habitants des communes (Ouneine, Tizi N'Tast, Tafounguilt, Khmiss Sidi Ouazziz, etc.) devant le siège de la province de Taroudant pour exiger « l'accès aux aides » et « protester contre le retard dans le versement de ces aides ». Le gouverneur dialogue et promet des « solutions rapides »²².

Dates clés en 2024

10 février : Des habitants de communes dans la province de Taroudant organisent une marche à pied de plusieurs kilomètres jusqu'au siège de la province, puis à la Wilaya de la région d'Agadir pour exiger « l'accès aux aides » et « protester contre le retard dans le versement de ces aides »²³. Un dialogue est ouvert avec le SG de la province de Taroudant.

4 juillet 2024 : Des supporters de l'équipe de football de Tigouga (province de Taroudant) manifestent avec une banderole « Le séisme est un acte divin, mais la marginalisation est un acte politique »²⁴.

Le 17 juillet 2024 : Mme Fatima Ahnine est arrêtée à Talat N'Yaaqoub à la suite de ses protestations contre un responsable de l'autorité locale, dans cette com-

19 قطعوا 90 كلم مشيا على الأقدام.. مسيرة احتجاجية ضد الإقصاء من المساعدات المالية المخصصة للمتضررين من الزلزال بشيشاوة
url.me/adb8Kv (consulté le 15/11/25)

20 سكان امزميز المتضررين من الزلزال في وقفة احتجاجية تستنكر الإهمال واللامبالاة من طرف الدولة... #زلزال_المغرب
url.me/vaANCu

21 أسابيع الانتظار-مئات المتظاهرين-شوارع-أمزميز-المغربية
url.me/axVrjv

22 وقفة احتجاجية للسائنة المتضررة من زلزال الحوز أمام عمالة تارودانت للمطالبة بالتعويضات
url.me/BneDyY

23 عد 5 أشهر على الفاجعة.. متضررون يشكون عدم الاستفادة من « دعم الزلزال »
url.me/DhACdg

متضررون من الزلزال في مسيرة على الاقدام من تارودانت إلى أكادير
https://www.youtube.com/watch?v=ujykHRTzrY0

24 https://www.facebook.com/watch/?mibextid=qj2Omg&v=7597101353734515&rdid=Ow8EJri7PyEDwazP

mune²⁵. Elle a été condamnée à 1 mois de prison ferme. Deux autres femmes ont été également condamnées à verser une amende. Le mari de Mme Ahnine a été condamné à payer une amende. Après avoir purgée sa peine, Mme Ahnine est libérée le 17 aout.

08 septembre 2024 : Un an après le séisme, des manifestations sont organisées au niveau de Talat N'Yaaqoub et Chichaoua pour dénoncer « le retard dans la réception des fonds et l'exclusion de certaines familles ».

Le 22 décembre 2024 : Après la première commémoration de la tragédie d'Al Haouz, le président de la « Coordination des victimes d'Al Haouz », Saïd Aït Mehdi, a été arrêté dans son village natal de Taddafelt, commune d'Ighil, sur la base de deux plaintes déposées par des auxiliaires d'autorité. Il a été incarcéré à la prison d'Al Aoudiate à Marrakech. Cette arrestation a suscité une vague de condamnations dans les milieux des droits humains, parmi les organisations civiles et au sein de la population, dont il était l'une des voix les plus marquantes pour la défense de ses droits.

Le 26 décembre 2024 : La lutte pour les revendications sociales liées aux conséquences du séisme s'est transformée en lutte pour la liberté et la préservation du droit de manifester. C'est ainsi qu'a été créée la « Commission nationale de solidarité avec le militant des droits humains Saïd Aït Mehdi et ses compagnons ». Dans son communiqué fondateur, la commission a estimé que l'arrestation faisait suite à « son activité militante dénonçant les violations et dysfonctionnements, entachant le processus de reconstruction dans les zones sinistrées du Haut Atlas, ainsi qu'à l'organisation de manifestations pacifiques pour réclamer l'ouverture d'un dialogue avec les populations affectées, celles qui vivent encore sous des tentes depuis plus d'un an, malgré le froid glacial et la souffrance quotidienne ». La commission a également exigé l'ouverture d'une enquête sérieuse et transparente sur les violations et abus qui entachent le processus de reconstruction des zones touchées par le séisme dans le Haut Atlas.

Dates clés en 2025

En 2025, les séquelles du séisme qui a frappé la région d'Al Haouz et du Haut Atlas continuent de projeter leur ombre sur la région et ses habitants. Ces conséquences ne se limitent pas à la perte immense de vies humaines : entre veuves et orphelins, la perte des proches demeure une blessure irréparable, en particu-

25 لجمعية المغربية لحقوق الإنسان فرع المنارة مراكش تدين في بيان لها وبشدة الانتهاكات التي تطال ضحايا زلزال بالحوز، والحكم القضائي اللجائري في حق المعتقلة فاطمة احنين 8 اوت 2024 .aout

الجمعية المغربية لحقوق الإنسان فرع المنارة مراكش تدين في بيان لها وبشدة الانتهاكات التي تطال ضحايا زلزال بالحوز، والحكم القضائي اللجائري في حق المعتقلة فاطمة احنين

urlr.me/63yXDM

lier pour ceux qui ont perdu plusieurs membres d'une même famille. Mais cette lourde perte ne s'est pas arrêtée là : la destruction des habitations et l'obligation de vivre dans des tentes en plastique, s'accompagnent d'un autre coup de poignard porté aux victimes et aux survivants : la répression de celles et ceux qui ont élevé la voix contre l'oubli, réduits au silence et jetés en prison.

13 janvier 2024 : Le tribunal de première instance de Marrakech a condamné Saïd Aït Mehdi, président de la Coordination des victimes d'Al Haouz, à trois mois de prison ferme et à une amende de 500 dirhams, assortis d'une indemnisation de 10 000 dirhams au profit de la partie civile. Les charges retenues étaient : « diffusion et distribution de fausses allégations dans l'intention de diffamer, atteinte à la vie privée, outrage à des fonctionnaires publics et à des organismes constitués, puis incitation publique à commettre des délits ». Trois autres prévenus dans la même affaire ont été acquittés.

4 mars 2025 : La Cour d'appel de Marrakech a alourdi la peine prononcée contre Aït Mehdi, la portant de trois mois à un an de prison ferme. Les trois autres prévenus, initialement acquittés, ont vu leur verdict transformé en une condamnation de quatre mois de prison chacun. La Commission nationale a dénoncé ce jugement, le qualifiant de « vengeur », révélant une nouvelle fois « l'instrumentalisation de la justice comme moyen et partenaire de représailles contre les défenseurs et défenseuses des droits humains ainsi que les dénonciateurs de l'autoritarisme et de la corruption ». Selon la commission, ce jugement constitue également « le reflet réel de la régression des droits humains que connaît le Maroc depuis les répercussions du Mouvement du 20 février ». Son objectif serait de contourner les revendications des victimes du séisme pour les intimider afin de masquer la souffrance de la population, la corruption financière, la mauvaise gestion de la distribution des indemnisations et l'extrême lenteur du processus de reconstruction, selon un communiqué de la commission.

19 janvier : Décès d'un citoyen dans la commune d'Asni à la suite d'un incendie dans sa tente

26 février 2025 : Le tribunal de première instance de Marrakech a condamné le militant Mohamed Abkhalen, membre de la coordination provinciale des victimes du séisme dans la province d'Al Haouz, à trois mois de prison avec sursis et une amende de 15 dirhams au profit du président de la commune de Tlat N'Yaaqoub, pour « diffamation ». Cette décision a été qualifiée par la coordination de « poursuite de la politique de musellement des voix et de répression des militants civils soutenant les victimes du séisme ». À ce jour, la Cour d'appel n'a pas encore rendu son verdict concernant Abkhalen.

31 mars : Décès d'un citoyen dans la commune d'Asni à la suite d'un incendie dans sa tente

5 avril 2025 : Décès d'un citoyen vivant sous une tente dans la commune d'Amizmiz

8 septembre 2025 : la Coordination des victimes du séisme d'Al Haouz et le Collectif civil pour la montagne, ont organisé une conférence de presse au siège du bureau central de l'Association marocaine des droits humains. Les deux organisations ont mis en doute les chiffres gouvernementaux concernant la reconstruction. La conférence a été accompagnée d'un sit-in de protestation devant le Parlement, où des femmes et des hommes pour beaucoup venus pour la première fois dans la capitale du Maroc, ont fait le déplacement pour élever leur voix devant l'institution législative, après avoir manifesté auparavant devant les sièges des autorités locales de leur région.

Les militants ont annoncé lors de la conférence que l'année 2024 avait été marquée par la poursuite de la souffrance des victimes vivants sous les tentes. Cette vie sous les tentes provoquera trois drames, selon les organisateurs : trois incendies ont été enregistrés dans ces zones. La conférence a révélé que la situation est encore loin d'une solution définitive, contrairement aux discours officiels rassurants. Les intervenants ont appelé à un discours fondé sur la sincérité et la vérité, et à cesser de mentir aux Marocains.

22 décembre 2025 : Libération de Saïd Aït Mehdi après avoir purgé une peine d'un an de prison ferme dans la prison locale d'Oued Zem.

Conclusion de l'axe 7

Les fins de l'année 2024 2025 confirment l'émergence d'un mouvement social dans les zones du séisme et la répression du mouvement né après le séisme du Grand Atlas. Dès octobre 2023, la **Coordination nationale des victimes du séisme** s'est structurée pour dénoncer la marginalisation, le retard des aides et l'écart entre les chiffres officiels et la précarité du terrain. Ce mouvement, réparti sur quatre provinces, a multiplié les actions collectives : marches de protestation vers les sièges provinciaux (Chichaoua, Taroudant) et sit-in devant le Parlement à Rabat sous le slogan : « Le séisme est un acte divin, la marginalisation est un acte politique ».

Cependant, cette mobilisation s'est heurtée à un isolement médiatique et à une répression judiciaire systématique. Des figures du mouvement, comme Fatima Ahnine (1 mois ferme) et surtout Saïd Aït Mehdi, président de la Coordination d'Al Haouz (condamné à 1 an ferme en appel), ont été incarcérés. Ces pour-

suites, souvent basées sur des plaintes d'autorités locales pour « diffamation », ont transformé la lutte sociale en un combat pour la liberté d'expression. En 2025, alors que le discours officiel se veut rassurant, le mouvement continue de témoigner d'une réalité tragique, marquée par des décès sous les tentes et une lenteur extrême de la reconstruction, affirmant que la phase d'urgence humanitaire persiste malgré les dénis gouvernementaux.

Partie III : La Voix des sinistrés du Grand Atlas : Enquête de terrain auprès de victimes du séisme du 8 septembre 2023

Méthodologie de l'enquête quantitative

Pour notre deuxième rapport, l'Observatoire a mené une enquête quantitative visant à documenter les réalités vécues par les populations affectées et à mieux comprendre la dynamique de reconstruction à l'échelle locale. L'objectif principal de ce sondage est de recueillir avec et auprès des habitants, des informations précises sur les conditions de vie post-séisme, l'accès aux dispositifs d'aide et les perspectives de reconstruction. La démarche adoptée s'inscrit dans une logique participative : les citoyens ne sont pas uniquement source d'information, mais également acteurs de la connaissance produite sur leurs propres territoires.

Approche globale et principe participatif

L'enquête repose sur le principe selon lequel les communautés touchées sont les mieux placées pour rendre compte des réalités du terrain. Afin d'éviter une approche descendante, l'Observatoire a mobilisé et formé des enquêteurs, ayant une expérience dans ce genre d'enquêtes, issues des mêmes provinces que les enquêtés, favorisant ainsi une relation de confiance et une appropriation citoyenne du processus de collecte.

Nous précisons également que l'enquête de terrain a été menée selon une approche participative impliquant l'ensemble des parties prenantes. La méthodologie s'est déployée en plusieurs étapes successives : élaboration collective du questionnaire, formation des enquêteurs, préparation d'un documentaire, ainsi que mise en place d'une plateforme dédiée à la collecte et au traitement des données. L'équipe d'enquête souligne par ailleurs la neutralité de l'État et des autorités locales dans les provinces concernées, aucune intervention ni entrave au travail des enquêteurs n'ayant été constatée.

Cette méthodologie vise ainsi à : consolider l'implication des habitants dans l'évaluation de la reconstruction ; nourrir le débat public local et outiller les communautés pour faire entendre leurs besoins et priorités.

Type d'enquête et période de réalisation

L'étude repose sur un sondage quantitatif en face-à-face, réalisé directement auprès des survivants. La collecte s'est déroulée du 5 octobre au 25 novembre 2025.

Le choix du face-à-face répondait à plusieurs impératifs :

- Garantir l'inclusion de personnes peu ou pas connectées ;
- Permettre d'approcher des ménages situés en zones rurales et dispersées ;
- Contextualiser les réponses grâce à l'échange direct.

Les zones d'enquête sont les deux provinces les plus touchées : Al Haouz et Chichaoua. Ces territoires représentent une diversité de situations : villages très affectés, accès parfois difficile et dynamique communautaire forte. Ce choix garantit une représentativité territoriale minimale dans le cadre d'une démarche citoyenne.

Taille et constitution de l'échantillon

L'échantillon est constitué de 454 chefs de ménages survivants du séisme. Les participants ont été rencontrés dans différents douars, les plus impactés par le séisme dans les deux provinces, via une sélection raisonnée fondée sur : l'accessibilité des sites ; la diversité des profils socio-démographiques et la volonté des ménages de participer. Même si l'échantillon ne prétend pas être représentatif au sens strictement statistique, il offre un panorama fiable et varié des réalités locales, enrichi par la participation volontaire des habitants.

Outil de collecte : structure du questionnaire

L'instrument utilisé est un questionnaire structuré de 47 questions (voir en annexe), articulé autour de quatre axes principaux :

1. Données démographiques et socio-économiques (18 questions)
Âge, composition du ménage, sources de revenus, revenus économiques...
2. Situation des logements (8 questions)
Types d'habitat, niveau de dommages, taille du ménage détruit, accès à l'hébergement temporaire...
3. Aides à la reconstruction (6 questions)
Informations reçues, dispositifs sollicités, taille du ménage reconstruit, satisfaction et obstacles...
4. Financement et reconstructions (15 questions)

Apports financiers, prêts, modalités de reconstruction, contraintes techniques.

Chaque axe a été conçu pour documenter systématiquement les différentes dimensions du vécu post-séisme.

Recrutement, formation et supervision des enquêteurs

La collecte et le recueil de l'information de l'échantillon des populations et de leur habitat a été menée par neuf enquêteurs résidents des deux provinces concernées.

L'implication d'habitants locaux répondait à une logique double : Renforcer l'acceptation sociale de l'enquête (1) et permettre une compréhension fine des contextes villageois (2).

Les enquêteurs ont bénéficié de trois sessions de formation en octobre 2025 couvrant : Les techniques d'entretien et d'écoute active ; les principes d'enquête éthique (neutralité consentement, confidentialité) et les modalités de remplissage du questionnaire et de gestion des situations sensibles.

Un comité de suivi au sein de l'Observatoire a assuré un encadrement continu, un appui logistique et une validation régulière du respect des standards méthodologiques.

Traitement et analyse des données

Pour le dépouillement, Transparency Maroc et en collaboration avec un prestataire externe, a développé une plateforme digitale dédiée à la saisie et au traitement des données. Les enquêteurs ont reçu une formation complémentaire début décembre 2025 spécifiquement axée sur le fonctionnement de la plateforme. La saisie des données issues des questionnaires collectés, a été réalisée par deux opératrices dédiées qui n'ont pas eu accès aux données personnelles. Les enquêteurs ont participé à la vérification des incohérences éventuelles. Cette plateforme a permis : la réduction des erreurs de transcription, la centralisation sécurisée des données et l'obtention de statistiques préliminaires en temps réel. Elle a été réalisée dans le respect absolu de la réglementation visant la protection des données personnelles dans la mesure où elles ne sont pas saisies dans la base de données

Dimension éthique

L'ensemble de la démarche a été guidé par un engagement fort envers :

- **La transparence**, dans la collecte et le traitement ;

- **La confidentialité**, en garantissant que les données ne permettent pas d'identifier les enquêtés avec l'anonymisation des données personnelles.
- **La participation volontaire**, sans aucune compensation financière obligatoire ni contrainte.

Limites et portée

Certaines contraintes logistiques (accessibilité et contexte émotionnel) ont parfois limité la collecte dans les zones les plus reculées. Néanmoins, la diversité des profils interrogés et le recours à des enquêteurs locaux confèrent aux résultats une faible marge de biais d'interprétation culturelle, consolidant leur crédibilité.

Cette enquête représente un exercice de collecte citoyenne inédit à l'échelle du Grand Atlas.

Au-delà des données produites, elle marque une étape essentielle dans la reconnaissance des habitants comme acteurs de la reconstruction, capables de porter leur parole et d'influer sur les politiques publiques. L'Observatoire s'est appuyé sur cette dynamique participative pour approfondir ses travaux, documenter les transformations en cours et accompagner les communautés vers un avenir résilient.

Axe 1 : Données démographiques des personnes enquêtées

L'enquête de terrain a été menée auprès de 454 chefs de ménage répartis dans les deux provinces les plus sévèrement touchées par le séisme du 8 septembre 2023 : Al Haouz et Chichaoua. Ces territoires ont enregistré les pertes humaines les plus importantes (Al Haouz : 1 452 décès, Chichaoua : 202 décès), ainsi que les dégâts matériels les plus lourds.

L'échantillon comprend :

- 302 enquêtés à Al Haouz (66,5 %),
- 146 enquêtés à Chichaoua (32,2 %).

Les participants proviennent de communes situées dans les zones les plus sinistrées, proches ou directement à l'épicentre du séisme.

Profil démographique

Les ménages interrogés sont majoritairement dirigés par des hommes (82,8 %).

Les femmes cheffes de ménage représentent 15 % de l'échantillon (70 femmes),

un taux conforme aux données nationales pour les zones rurales (RGPH)²⁶.

L'état matrimonial est dominé par :

- Les personnes mariées : 74 %,
- Les veuves et veufs : 16,3 %,

un chiffre très supérieur à la moyenne rurale nationale (5,3 %)²⁷.

GRAPHIQUE N°5



Parmi les veufs, 73 % sont des femmes, conséquence directe des pertes humaines causées par le séisme. Cet indicateur confirme la fragilisation des ménages féminins, souvent responsables d'enfants à charge.

Niveau d'éducation

Le profil scolaire révèle une forte vulnérabilité :

- 51 % des enquêtés sont analphabètes, un taux supérieur à la moyenne rurale nationale (38 %),
- 41 % ont atteint le niveau élémentaire ou primaire,
- 6 % seulement ont poursuivi des études secondaires.

Ces résultats témoignent du retard d'alphabétisation significatif de ces provinces, même en comparaison avec le reste du milieu rural. Cette situation limite la capacité des populations à naviguer dans les procédures administratives complexes liées à la reconstruction.

²⁶ Le taux au niveau national des ménages dirigés par des femmes dans le monde était en 2024 de 14,5%, voir La femme marocaine en chiffres, 2025, p.21 <https://www.hcp.ma/downloads/?tag=Femme+marocaine+en+chiffres> (consultée le 25/12/25).

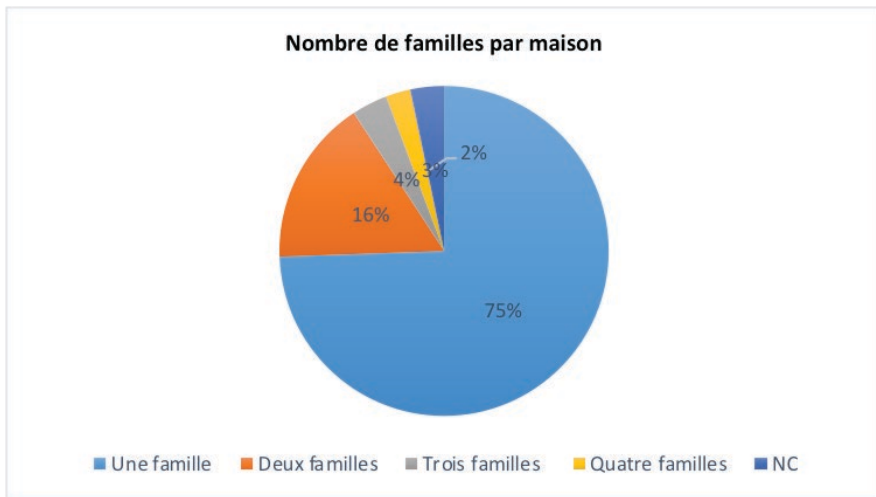
²⁷ Résultats du RGPH 2024, DEMOGRAPHIE, <https://resultats2024.rgphapps.ma/superset/dashboard/> (consultée le 25/12/25)

Structure familiale

Les données confirment la transition démographique en cours au Maroc :

- Le modèle nucléaire (parents + enfants) domine avec 74 % des ménages (338 ménages),
- Les maisons abritant deux familles représentent 16 %,
- Les logements regroupant trois familles ou plus concernent 6 % des enquêtés.

GRAPHIQUE N°5



Concernant la taille des familles

- 41 % comptent 1 à 2 enfants,
- 31 % ont 3 à 4 enfants.

Ces indicateurs doivent être pris en compte dans la planification du relogement et l'évaluation des besoins en infrastructure.

Conditions socio-économiques

Les économies locales reposent principalement sur deux secteurs — agriculture et élevage — complétés par un tourisme de montagne saisonnier.

Activités et emploi

La fragilité économique des enquêtés est marquée. Un chiffre confirme ce constat : 42 % se déclarent « sans emploi », un taux largement aux moyennes officielles : 6,8 % en milieu rural au niveau national et 5,4 % dans la région Marrakech-Safi.

Cette différence reflète l'effondrement de l'activité économique après le séisme. Le travail saisonnier est dominant : 34 % déclarent exercer ce mode d'activité

GRAPHIQUE N°6

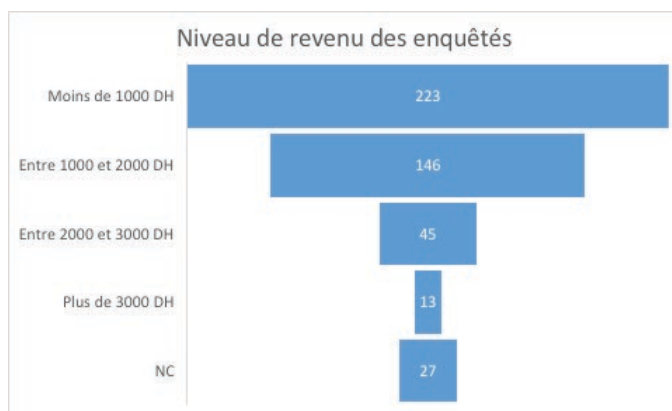


Niveau de revenus

Les revenus déclarés illustrent la précarité généralisée :

- 223 personnes (49 %) gagnent moins de 1 000 DH/mois
- 26,5% de ces personnes à très faible revenu sont des femmes.
- 33 % disposent d'un revenu entre 1 000 et 2 000 DH,
- 3 % seulement disposent d'un revenu supérieur à 3 000 DH

GRAPHIQUE N°7



Accès aux aides publiques

La majorité des enquêtés (67 %) bénéficie des aides sociales directes de l'État.

Cependant, 28 % n'y ont pas accès, dont :

- 41 % gagnent moins de 1 000 DH/mois,
- Un tiers sont des femmes cheffes de ménage.

Ces données démographiques et socio-économiques illustrent le besoin d'améliorer le ciblage des dispositifs sociaux et leur suivi opérationnel.

Résumé de l'axe 1

L'enquête couvre 454 chefs de ménage dans les provinces d'Al Haouz et Chichaoua, épicoentres du séisme. Les pertes humaines y ont été les plus élevées, entraînant une forte vulnérabilité sociale. Dans notre échantillon, les hommes dirigent l'écrasante majorité des ménages, mais 15 % sont dirigés par des femmes. Le taux inhabituellement élevé de veuves (16,3 %) traduit l'impact humain du séisme.

Le niveau d'instruction est très faible : plus d'une personne sur deux est analphabète. La structure familiale est principalement nucléaire, avec une taille moyenne modérée. Les économies locales reposent sur l'agriculture, l'élevage et un tourisme fragile. Le chômage touche 42 % des enquêtés, un niveau bien supérieur aux indicateurs nationaux. Près d'une moitié gagne moins de 1 000 DH/mois, révélant une forte précarité financière. Malgré l'ampleur des besoins, 28 % n'ont pas accès aux aides sociales, notamment les femmes.

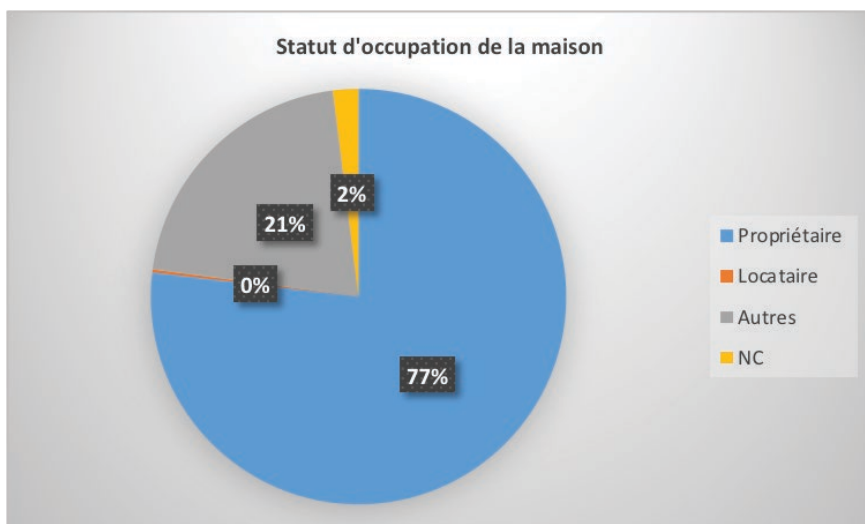
Axe 2 : Conditions d'habitat des enquêtés

Cette section présente les conditions d'habitat des personnes interrogées. La population de l'échantillon se caractérise par une forte ancienneté dans son territoire de résidence : plus de 92 % vivent dans leur douar depuis plus de 15 ans (419 personnes). De facto, une très large majorité (98 %) disposent d'un domicile dans leur village d'origine.

Du point de vue du genre, 15 % des femmes cheffes de ménage déclarent également une ancienneté supérieure à 15 ans.

La majorité des enquêtés occupe son logement en tant que propriétaire (77 %). Parmi les 349 personnes ayant déclaré posséder un bien, 16 % sont des femmes cheffes de ménage.

GRAPHIQUE N°8



Les autres résidents dans une maison familiale partagée avec un parent (21 %). Parmi ce groupe, 14 % des femmes cheffes de ménage vivent avec d'autres membres de la famille, dans une configuration élargie.

La superficie des habitations apparaît importante au regard des standards urbains. La taille moyenne des maisons avant le séisme est estimée à 100 m².

- 42 % vivaient dans des maisons de 50 à 100 m²,
- 43 % dans des habitations de 100 à 200 m²,
- 10 % dans des logements dépassant 200 m².

En résumé, la majorité des enquêtés étaient propriétaires de leurs maisons, installés durablement et occupaient des habitations relativement spacieuses.

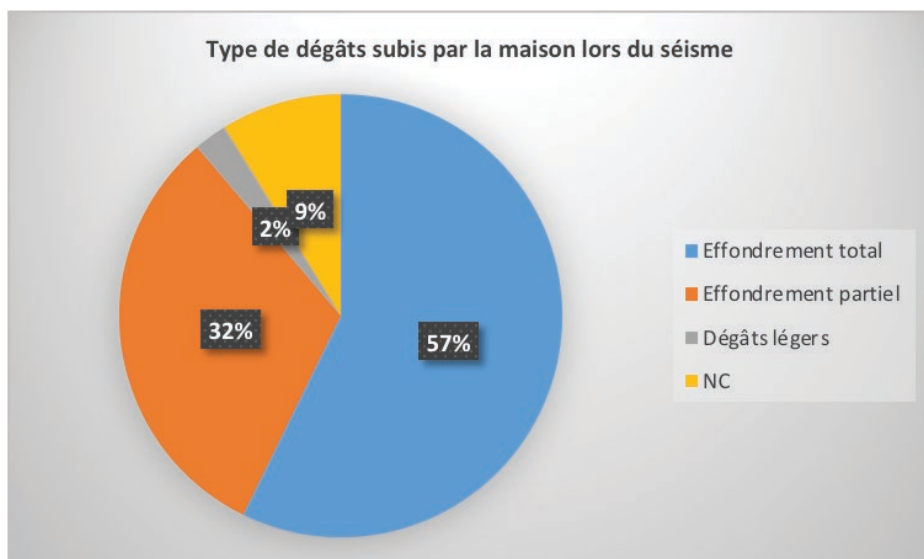
Dégâts subis à la suite du séisme

La quasi-totalité des enquêtés (92 %) déclarent des dégâts dans leurs habitations après le séisme du 8 septembre. Ce taux s'explique par leur localisation dans les zones les plus sévèrement touchées (Al Haouz et Chichaoua).

Concernant la nature des dommages

- 57 % signalent un effondrement total,
- 31 % un effondrement partiel,
- une minorité mentionne des dégâts légers.

GRAPHIQUE N°9



Le taux d'effondrement relevé dans cet échantillon dépasse largement l'estimation officielle (10 % dans les six provinces).

Bien qu'en l'absence de données désagrégées récentes disponibles, ces proportions témoignent clairement de l'ampleur des destructions et constituent un élément clé d'interprétation des résultats.

La norme des surfaces des logements reconstruits après le séisme varie de 50 à 70 m².

Résumé de l'axe 2

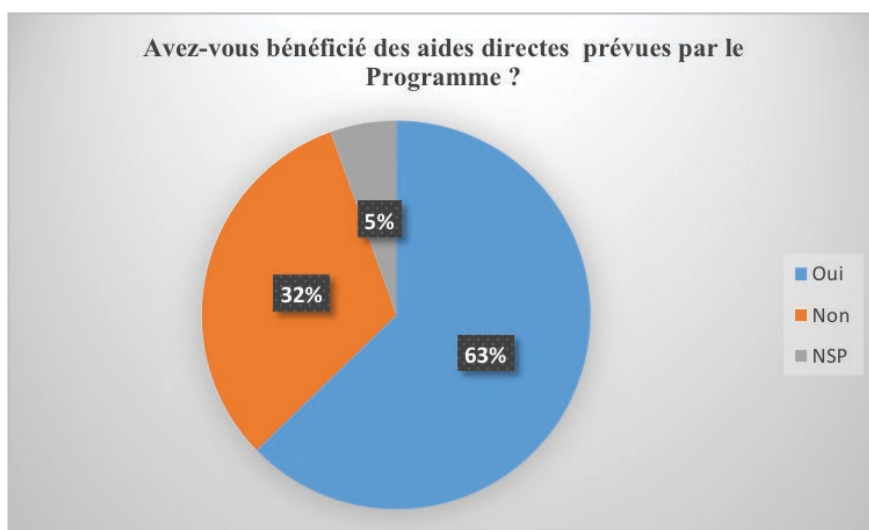
Plus de 92 % des enquêtés vivent dans leur douar depuis plus de quinze ans. 98 % disposent d'un logement dans leur village d'origine, signe d'ancrage territorial massif. Une forte majorité (77 %) occupe son logement en propriété directe. Parmi les propriétaires, seules 16 % sont des femmes, confirmant l'inégalité foncière. 21 % des enquêtés partagent un logement familial, souvent en structure élargie. La superficie moyenne des habitations atteint 100 m², nettement supérieure aux standards urbains.

Les logements de 50 à 200 m² représentent 85 % de l'échantillon. 92 % des habitations ont subi des dégâts à la suite du séisme. Plus de la moitié ont connu un effondrement total, un tiers un effondrement partiel. Le taux de dégâts constaté dépasse largement les statistiques officielles, montrant la gravité de la situation.

Axe 3 : Accès aux aides directes

Parmi les personnes interrogées, 68 % ont bénéficié des aides directes mensuelles (2 500 DH). Ces aides étaient prévues par le programme d'urgence de reconstruction. Elles ont été appliquées durant une période de 18 mois à partir d'octobre 2023. Toutefois, plus d'un tiers (32 %) déclarent ne pas avoir reçu cette aide pourtant destinée aux familles vivant dans les zones sinistrées. Ce niveau d'exclusion interpelle, d'autant qu'il concerne les zones les plus touchées par la catastrophe.

GRAPHIQUE N°10



Parmi les non bénéficiaires de ces aides (144 enquêtés), 19% sont des femmes. Dans cette catégorie, les femmes cheffes de ménages subissent une plus grande exclusion que les hommes chefs de ménage.

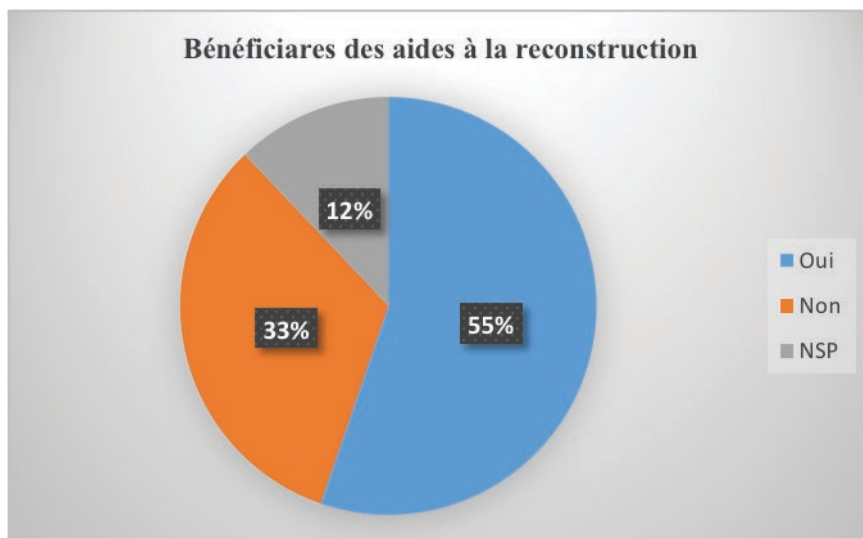
Le niveau de satisfaction des bénéficiaires est faible. Selon les bénéficiaires, 63 % jugent cette aide insuffisante. Ce taux d'insatisfaction s'explique par le faible effet des transferts monétaires dans un contexte local cumulant inflation, hausse des dépenses essentielles (santé, scolarité, transport), voies de communication et perte de revenus.

Accès aux aides à la reconstruction

L'accès aux aides à la reconstruction est encore plus limité. Seule un peu plus de la moitié des enquêtés (55 %) déclarent en avoir bénéficié, soit 251 ménages.

Plus d'un tiers (33 %) n'y ont pas accès, soit 148 ménages.

GRAPHIQUE N°11



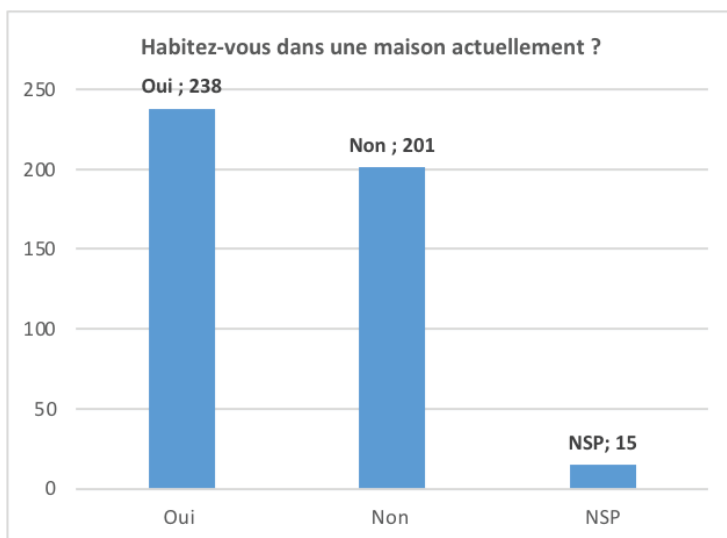
Parmi les 148 enquêtés non éligibles selon les critères officiels, l'exclusion touche 14% des femmes cheffe de ménages. Selon le critère provincial, 47% de non-éligibilité des cas déclarés se situent dans la province d'Al Haouz (69 enquêtés) et le reste 51% sont issus de Chichaoua. Des niveaux de refus particulièrement élevés dans l'épicentre du séisme Al Haouz.

Cette exclusion massive est l'un des principaux facteurs de colère ressentie dans les zones sinistrées. Un indicateur révèle un paradoxe majeur : Parmi les 148 ménages exclus de l'aide à la reconstruction, 61 % sont pourtant bénéficiaires de l'aide sociale directe (calculée à partir du Registre social unifié), ce qui confirme leur grande vulnérabilité. Cela montre le décalage entre publics vulnérables et politiques d'appui à la reconstruction. Ces enquêtés étaient vulnérables avant le séisme et éligibles à l'aide publique de l'Etat mais après le séisme d'autres « critères » semblent jouer dans la balance.

Relogement et conditions de logement

44 % des enquêtés déclarent ne pas résider dans leurs maisons (ancienne ou nouvelle), soit 201 ménages. Plus de la moitié ont toutefois réintégré leur logement grâce à une reconstruction totale ou partielle. Ceux encore déplacés vivent dans des conditions très précaires (tentes, conteneurs, abris rudimentaires).

GRAPHIQUE N°12

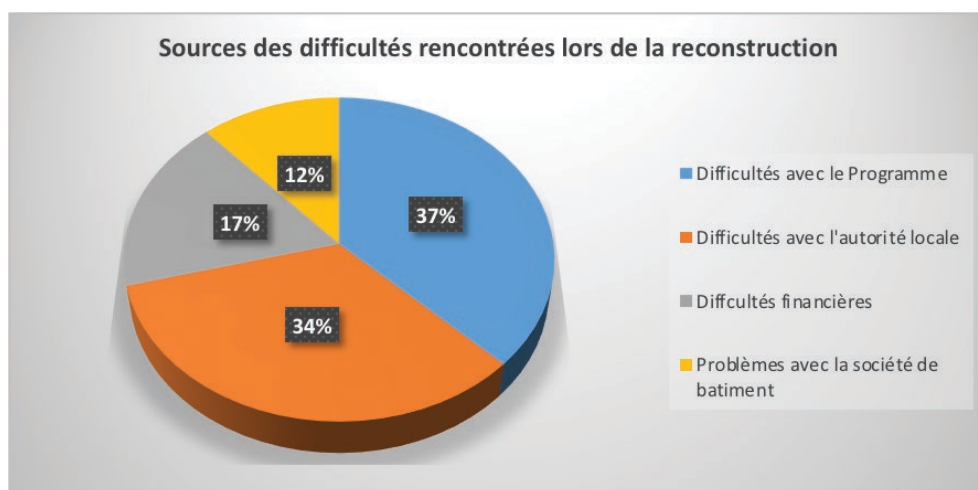


Les difficultés rencontrées sont principalement liées :

1. Aux procédures du programme de reconstruction,
2. Aux blocages avec l'autorité locale,
3. Aux contraintes financières personnelles,
4. Aux artisans et entreprises chargés des travaux.

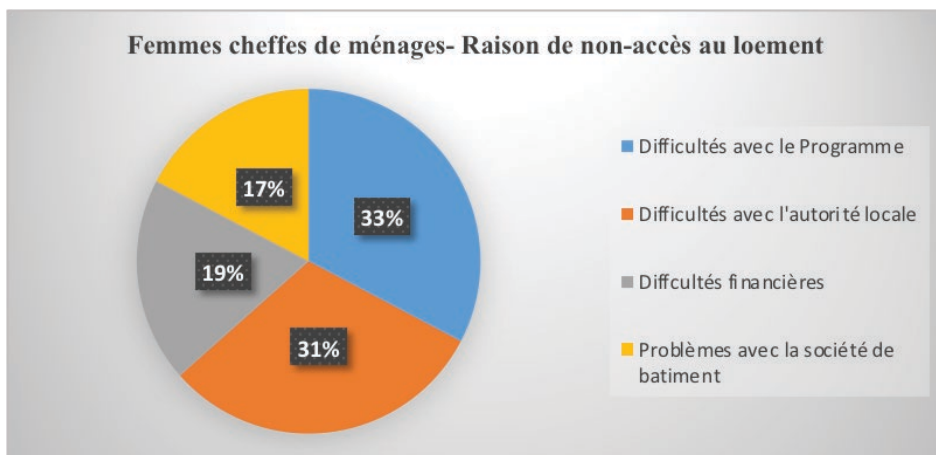
71 % citent les deux premières causes, 17 % des difficultés financières et 12 % des problèmes avec les artisans.

GRAPHIQUE N°13



L'analyse à partir du prisme du genre montre des vulnérabilités accrues pour les femmes cheffes de ménage : 21 % d'entre elles cumulent les quatre difficultés citées. Leur situation révèle l'absence de prise en compte des spécificités féminines dans les programmes publics.

GRAPHIQUE N°14



Superficie et conditions des nouveaux logements

Parmi les relogés, 44 % vivent dans des maisons de 50 à 70 m², conformément aux normes du programme. Cependant, 63 % se déclarent insatisfaits de la qualité de leur nouveau logement ; seuls un tiers se disent satisfaits.

Les nouvelles maisons abritent rarement plusieurs familles :

- 48 % accueillent une seule famille,
- 11 % en regroupent deux.

Enfin, l'accès aux services publics de base reste problématique :

- Eau potable : bon accès (85 %),
- Assainissement liquide : très faible (73 % non raccordés),
- Collecte des déchets : quasi inexistante (99 %).

Résumé de l'axe 3

68 % des enquêtés ont reçu l'aide mensuelle, mais 32 % en restent exclus. L'aide est jugée insuffisante par 63 % des bénéficiaires, faute d'impact réel dans un contexte inflationniste. L'accès aux aides à la reconstruction est encore plus restreint : 55 % seulement y ont droit. Un tiers (33 %) n'a reçu aucune aide à la reconstruction, alimentant frustration et sentiment d'injustice. Plus de 60 % des

exclus de la reconstruction touchent pourtant des aides sociales, montrant un ciblage incohérent. 44 % des ménages ne vivent pas dans leur logement au moment de l'enquête. Beaucoup demeurent dans des habitats précaires, faute de construction achevée. Les retards s'expliquent par les lenteurs administratives, les blocages locaux, le manque de fonds et les difficultés avec les artisans. Les femmes cheffes de ménage sont particulièrement pénalisées, révélant une dimension genre ignorée. Les nouveaux logements sont souvent jugés insatisfaisants, et l'accès aux services publics reste largement déficient.

Axe 4 : Financement du logement : auto-financement et solidarité associative

Face aux difficultés rencontrées dans l'accès aux aides publiques, de nombreuses personnes sinistrées cherchent des alternatives pour financer la reconstruction de leur logement.

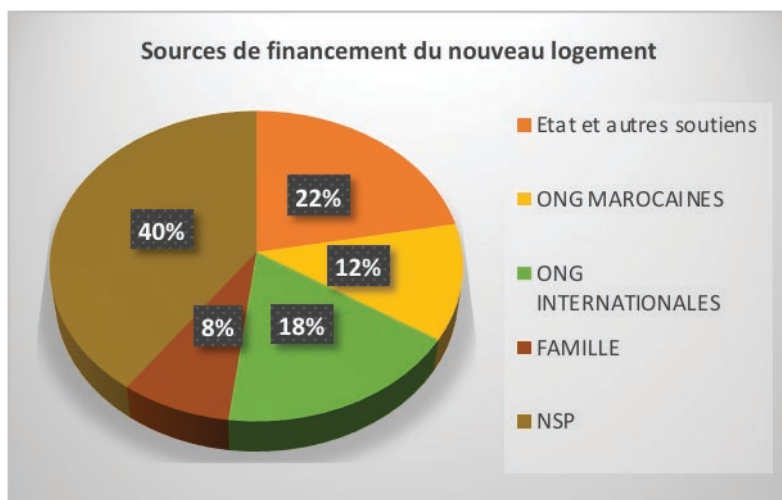
Les résultats du sondage montrent ainsi un recours accru à d'autres sources de financement : ONG nationales et internationales, et, dans une moindre mesure, la famille.

30 % des enquêtés déclarent avoir sollicité une association (marocaine ou étrangère) pour obtenir un soutien dans la reconstruction.

22 % affirment avoir cumulé aide étatique et appui associatif.

Le recours à l'entraide familiale reste limité (8 %), vraisemblablement en raison de la précarité généralisée et de l'incapacité des proches à mobiliser des ressources financières supplémentaires.

GRAPHIQUE N°15

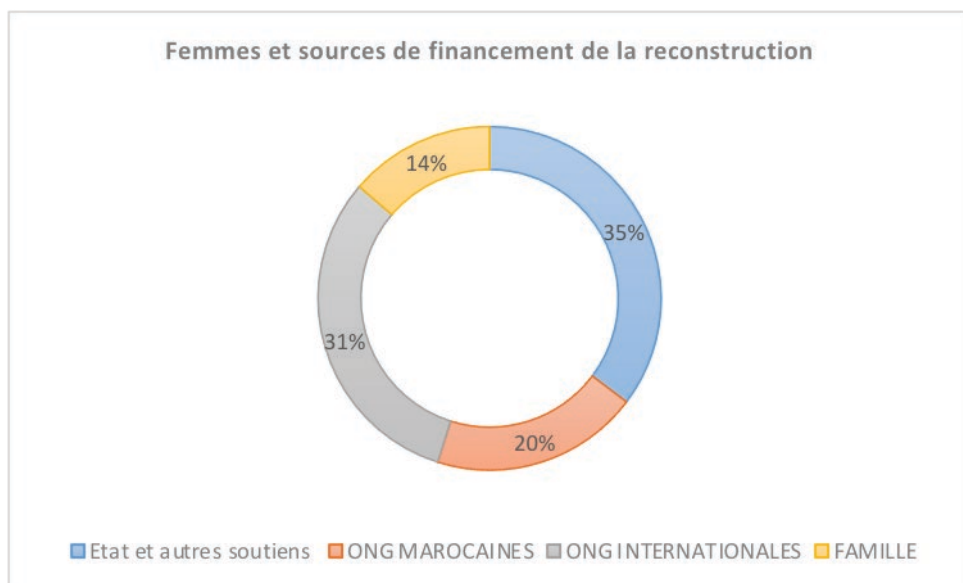


À noter également que 40 % des enquêtés n'ont pas souhaité répondre à cette question, ce qui suggère une sensibilité ou une difficulté particulière à aborder le sujet.

Du côté des femmes cheffes de ménage, les principales sources de financement sont similaires :

- 51 % indiquent un recours à une ONG,
- 35 % mentionnent l'État,
- 14 % déclarent avoir bénéficié d'un soutien familial.

GRAPHIQUE N°16



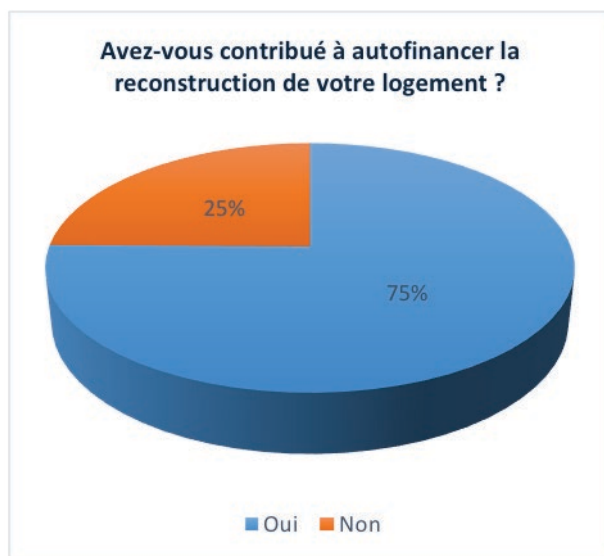
Contribution personnelle

L'effort financier direct des habitants paraît limité.

À la question « Avez-vous contribué financièrement à la reconstruction de votre logement ? » seuls 25 % répondent positivement

Les 75 % restants expliquent leur incapacité à contribuer par le faible niveau des revenus locaux, malgré l'urgence de la situation.

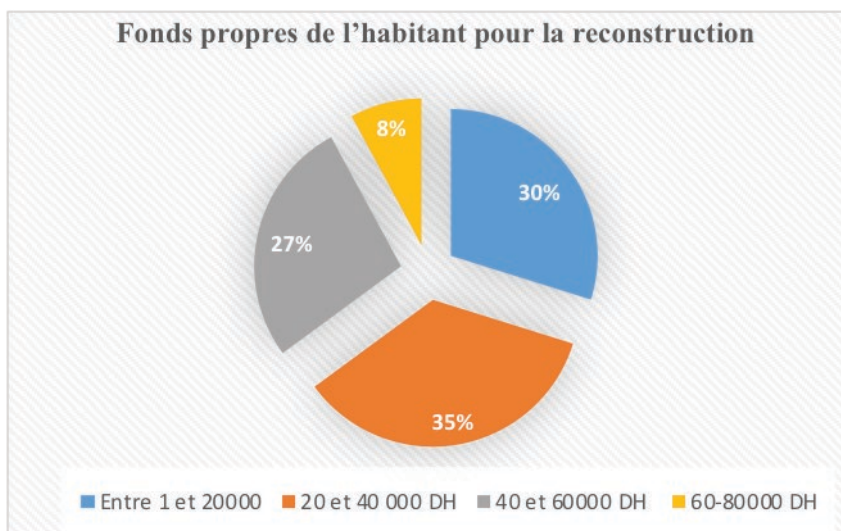
GRAPHIQUE N°17



Parmi les 112 personnes ayant autofinancé une partie de la reconstruction de leurs logements :

- 62 % ont contribué entre 20 000 et 60 000 DH,
- 8 % ont mobilisé entre 60 000 et 80 000 DH.

GRAPHIQUE N°18

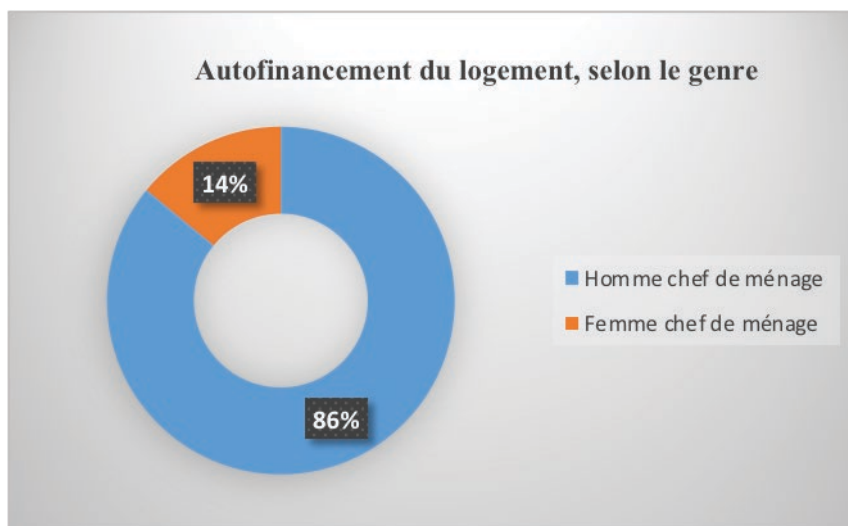


Dimension genre

23 % des femmes cheffes de ménage déclarent une contribution personnelle comprise entre 20 000 et 60 000 DH, contre 26 % chez les hommes.

L'écart est faible mais significatif : il met en lumière les difficultés structurelles des femmes en milieu rural pour accéder aux ressources financières.

GRAPHIQUE N°19



Au total, à rebours du récit officiel centré sur l'efficacité des aides publiques, les données montrent que la reconstruction repose sur une pluralité d'acteurs :

- les citoyens eux-mêmes,
- l'État,
- les associations nationales et internationales,
- parfois les familles.

La mobilisation collective permet de compenser les failles du dispositif public.

Résumé de l'axe 4

En l'absence d'un soutien public suffisant, les sinistrés mobilisent d'autres moyens pour reconstruire. La reconstruction devient un fardeau pour les citoyens. Elle s'ajoute au financement de d'autres nécessités (bois de chauffage, gaz, etc.) en cette saison hivernale très dure. 30 % déclarent recevoir un appui d'ONG nationales ou internationale 22 % combinent aide publique et soutien associatif. L'aide

familiale demeure modeste (8 %), faute de ressources disponibles. Les femmes s'appuient davantage sur les ONG (51 %) que sur les familles ou l'État. Seuls 25 % des enquêtés ont contribué financièrement à leur reconstruction. La majorité des contributions personnelles se situe entre 20 000 et 60 000 DH. Les femmes disposent de moins de ressources mobilisables, même si l'écart avec les hommes est limité. La reconstruction repose sur une coalition citoyenne, associative et étatique, plus que sur l'État seul.

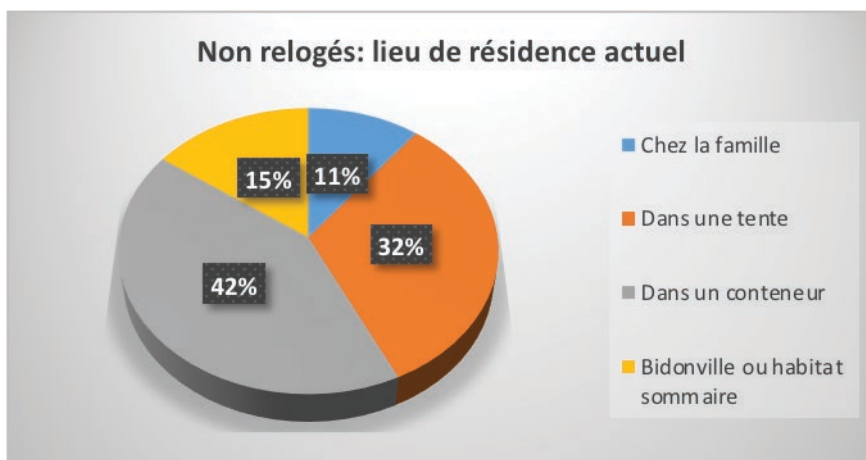
Axe 5 : Les habitants non-relogés : vivre sous les tentes

Comme indiqué dans la section précédente, 44 % des enquêtés déclarent ne pas résider dans leur logement (reconstruit ou ancien).

Interrogés sur leur lieu de résidence actuel, ils décrivent des conditions de vie particulièrement précaires.

Au total, 209 de ceux non relogés vivent dans des habitats sommaires (tentes, conteneurs, constructions temporaires). Ce chiffre illustre les difficultés profondes rencontrées par le programme de reconstruction.

GRAPHIQUE N°20



Ce résultat (graphique-ci-haut) contraste fortement avec le chiffre officiel (47 tentes restantes annoncé en juillet 2025).

Dans notre échantillon, 213 personnes vivent encore dans des abris improvisés.

- 32 % logent dans des tentes (77 familles),
- 11 % sont hébergés chez un membre de leur famille.

Ce dernier indicateur signale une faiblesse de la solidarité intra-familiale, expliquée par la précarité généralisée dans le monde rural d'Al Haouz et de Chi-chaoua.

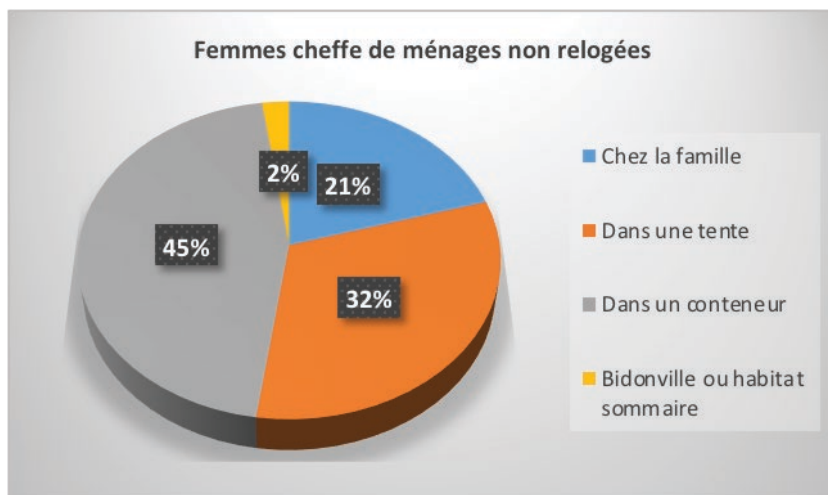
Impact selon la dimension du genre

Les femmes sont surreprésentées parmi les non relogés : elles constituent 15 % de l'échantillon mais 18,5 % de ceux vivant dans des conditions précaires.

Parmi les 44 femmes cheffes de ménage concernées :

- 14 vivent sous des tentes,
- 20 dans des conteneurs,
- 9 chez un proche,
- 1 dans un bidonville.

GRAPHIQUE N°21



Cet indicateur confirme que la dimension genre reste largement absente de la politique de reconstruction, malgré les promesses formulées après le séisme.

Les catégories vulnérables continuent de rester en marge des priorités d'intervention.

Résumé de l'axe 5

44 % des enquêtés ne résident toujours pas dans leur logement. La majorité vit dans des conditions d'habitat très précaires. 89,5 % des non-relogés habitent sous les tentes, conteneurs ou abris temporaires. Ces résultats nuancent forte-

ment les chiffres officiels relatifs à la disparition des camps de tentes. 213 personnes du panel vivent encore dans des habitats sommaires. Seuls 11 % sont hébergés chez un proche, preuve du faible recours à la famille. La précarité est aggravée pour les femmes cheffes de ménage. Elles représentent 18,5 % des non relogés, davantage que leur poids dans l'échantillon total. La majorité d'entre elles vivent sous les tentes ou conteneurs. Ces constats révèlent la non-intégration des enjeux de genre et des populations vulnérables dans la mise en œuvre du programme de reconstruction.

Conclusion générale

Deux ans après le séisme du 8 septembre 2023, le Programme intégré de reconstruction du Grand Atlas apparaît comme une promesse à moitié tenue. L'enquête menée par l'Observatoire du Programme de reconstruction post-séisme d'Al Haouz, combinant analyse institutionnelle, suivi citoyen et enquête de terrain auprès des sinistrés, révèle un paradoxe devenu structurel : alors que des financements considérables ont été mobilisés et qu'une architecture institutionnelle ambitieuse a été mise en place, la réalité du terrain demeure marquée par la lenteur, la fragilité et les inégalités persistantes.

Le premier enseignement du rapport concerne la gouvernance du programme, marquée à la fois par la mise en place d'outils nouveaux (notamment l'ADHA) et une domination du ministère de l'Intérieur et ses organes territoriaux. L'enquête qualitative de l'Observatoire met en lumière la prédominance des agents d'autorité du ministère de l'Intérieur dans la gestion post-séisme, perçus par les populations comme les principaux, voire les seuls, représentants de l'État.

Par ailleurs, le rapport a noté un net ralentissement des réunions de la Commission interministérielle, la marginalisation progressive du dossier dans l'agenda gouvernemental et la lenteur de l'ADHA à opérer constituent autant de signes d'essoufflement politique. L'absence de coordination intersectorielle et le faible rôle accordé à l'expertise locale creusent davantage l'écart entre décisions prises à Rabat et réalités vécues dans les douars du Haut Atlas.

Le second enseignement concerne le financement. Derrière des chiffres impressionnants et des annonces officielles fortes, l'Observatoire met en évidence un déficit préoccupant de transparence. Le Fonds spécial 126, alimenté par la solidarité nationale, est devenu le principal levier budgétaire, alors même que la contribution du Budget général de l'État reste modeste. Ce glissement interroge la vocation initiale du Fonds et illustre une tendance inquiétante à substituer l'effort public par des contributions exceptionnelles. Pire, la dérive de son périmètre vers des projets nationaux, éloignés des besoins urgents des sinistrés, alimente une dilution des responsabilités. L'impossibilité de retracer précisément les flux financiers, la faible implication de l'Exécutif devant le Parlement et l'absence d'un dispositif de redevabilité participative fragilisent la crédibilité même du programme.

Le troisième constat renvoie au processus de reconstruction des habitations, priorité absolue pour les populations touchées. Si les statistiques gouvernementales suggèrent un taux d'avancement élevé, la réalité documentée et exprimée par les habitants nuance fortement cette lecture. Les reclassements administratifs des logements détruits, la persistance de milliers de personnes sous tentes à l'hiver

2025, et l'absence de solutions pour les douars situés en zones de risque rappellent que la reconstruction ne peut être appréhendée uniquement par des indicateurs de performance. Ce volet demeure le point de cristallisation de l'injustice ressentie par les sinistrés, confrontés non seulement au froid et à la précarité, mais aussi à une communication institutionnelle qui peine à reconnaître leur vécu.

La comparaison internationale des modèles de reconstruction post-séisme, présentée dans ce rapport, montre que la construction publique directe, comme au Japon et en Turquie, offre une meilleure protection aux populations vulnérables, au prix d'exigences institutionnelles élevées. À l'inverse, les modèles hybrides ou délégués aux ménages, adoptés notamment au Népal et au Maroc, allègent la charge financière de l'État. Toutefois, ils tendent à renforcer les inégalités et à accroître les risques d'exclusion sociale.

Le quatrième enseignement touche à la réhabilitation des infrastructures et aux services sociaux. Les projets routiers et de désenclavement avancent, mais pas au rythme de grands chantiers publics, et sans que les besoins urgents en éducation ou en santé soient pleinement comblés. Le contraste entre la vitesse de la logistique d'aide financière et l'inertie des investissements structurants révèle deux Maroc au sein d'un même territoire : celui des promesses programmatiques et celui du quotidien entravé par l'insuffisance des écoles, des centres de santé et des routes secondaires.

Enfin, un élément essentiel traverse ce rapport : la montée d'un mouvement social inédit, composé de sinistrés refusant que le séisme soit transformé en fatalité administrative. Les actions de protestation, les sit-in et les plaidoyers locaux témoignent d'une volonté citoyenne forte de participer à la reconstruction et d'être écoutée. Pourtant, cette dynamique civique se heurte à l'indifférence institutionnelle, au silence médiatique et parfois à la répression. Le recours à des poursuites judiciaires contre des figures du mouvement marque une ligne de fracture supplémentaire entre État et citoyens, alors même que le programme prétend reconstruire durablement le lien social.

Dans ce contexte, la société civile locale et nationale prend le relais, inventant des solutions, créant des réseaux de solidarité et documentant ce que les autorités tardent à reconnaître.

Ce rapport montre que le programme de reconstruction du Grand Atlas n'est pas tant en panne de moyens qu'en manque de gouvernance, de transparence, de planification territoriale et surtout d'écoute citoyenne. La reconstruction ne peut être réduite à des bilans chiffrés ou à la gestion comptable d'un fonds spécial. Elle est un processus social, politique et humain qui ne peut réussir sans les communautés concernées.

La réussite de ce programme n'est pas uniquement affaire de financement ou d'exécution administrative ; elle dépend de la capacité de l'État à co-construire avec les habitants, à partager l'information et à accepter la participation citoyenne comme force motrice.

L'enquête menée auprès de 454 chefs de ménage dans les provinces d'Al Haouz et de Chichaoua révèle, deux ans après le séisme, une réalité largement plus précaire que celle représentée dans les discours officiels. Les résultats soulignent d'abord l'ampleur des vulnérabilités sociales : près de la moitié des enquêtés vit avec moins de 1 000 dirhams par mois, et le taux de chômage atteint 42 %, bien au-dessus des moyennes nationales. Cette précarité est aggravée par une situation démographique spécifique au contexte post-séisme. Le taux de ménages dirigés par des femmes (15 %), ainsi que celui extrêmement élevé de veuves (16,3 %), reflètent les pertes humaines et l'effondrement des économies familiales.

Près de 92 % des habitations ont été endommagées, dont plus de la moitié totalement détruite. Or, la prise en charge institutionnelle demeure fragmentaire. Si 68 % des ménages ont touché l'aide mensuelle d'urgence, 32 % en ont été exclus, souvent sans explication claire. De même, seuls 55 % des enquêtés déclarent avoir bénéficié d'une aide à la reconstruction, laissant un tiers des ménages sans aucun appui financier pour refaire leur logement. Les femmes sont les premières concernées par ces exclusions administratives, confirmant que le relèvement post-catastrophe reproduit – voire amplifie – des inégalités préexistantes.

La lenteur et la sélectivité de la réponse publique conduisent les sinistrés à mobiliser des ressources alternatives. En l'absence d'un soutien étatique suffisant, près d'un ménage sur trois a reçu une aide d'ONG, et 22 % combinent aide institutionnelle et appui associatif. Cependant, les moyens financiers personnels restent très limités : seuls 25 % ont pu contribuer à leur propre reconstruction, pour des montants rarement suffisants compte tenu du coût réel des travaux. Ce paysage révèle que, plus qu'un dispositif public homogène, la reconstruction repose sur une alliance fragile entre solidarité familiale, action associative, et dispositifs étatiques incomplets.

L'indicateur le plus alarmant concerne l'accès au logement. 44% des ménages ne vivent toujours pas dans leur habitation, et près de 90 % des non-relogés habitent sous tente, en conteneur ou dans des abris de fortune, une donnée en contradiction flagrante avec la communication officielle relative à la disparition des camps. Les conditions hivernales, les contraintes topographiques et le manque d'infrastructures aggravent encore ces déséquilibres territoriaux, particulièrement dans les douars enclavés. Les femmes cheffes de ménage apparaissent une nouvelle fois comme la catégorie la plus exposée, concentrant une part disproportionnée des situations d'habitat précaire.

Pris ensemble, ces résultats montrent que la reconstruction du Grand Atlas est loin d'être achevée, tant dans sa dimension matérielle que sociale. Ils soulignent un paradoxe central : l'attachement au territoire, massif et revendiqué, coexiste avec un sentiment d'abandon de la part des institutions. La persistance des logements détruits ou en chantier, des aides incomplètes, et des vies suspendues raconte une reconstruction qui peine à se transformer en relèvement durable. Dans ce contexte, la mobilisation des ONG, des collectifs et des citoyens n'est pas périphérique : elle constitue un pilier essentiel, là où l'action publique ne parvient pas à atteindre ou convaincre.

Ce sondage confirme que la résilience des populations du Grand Atlas n'est pas un slogan, mais une réalité vécue et construite quotidiennement. Cependant, cette résilience ne saurait se substituer au rôle de l'État. Pour que les communautés sinistrées puissent réellement reconstruire leur avenir, la politique publique devra reconnaître leurs besoins urgents, intégrer leurs voix, et corriger les angles morts des dispositifs actuels, notamment en matière d'équité territoriale et de justice sociale et de genre.

Transparency Maroc, à travers son initiative de l'Observatoire, réitère sa demande de création d'une commission d'enquête parlementaire sur le Programme de reconstruction post-séisme du Grand Atlas. Cet outil institutionnel apparaît comme le seul capable de produire des données fiables et incontestables afin d'éclairer l'opinion publique sur la gestion des conséquences de cette catastrophe.

Une telle commission permettrait notamment de répondre à plusieurs interrogations majeures : quelle a été l'efficacité du dispositif juridique et institutionnel mis en place ? Comment ont été utilisés les fonds annoncés par le gouvernement (plus de 11 milliards de DH), dont une grande partie demeure difficilement perceptible sur le terrain ? Selon quelles modalités seront mobilisés les 100 milliards de dirhams annoncés pour la phase 2 du Programme ? Enfin, le Maroc dispose-t-il d'une stratégie éprouvée de gestion de l'après-séisme, comparable à celles développées pour faire face aux pandémies telles que le H1N1, la pandémie de l'Ebola ou la Covid-19 ?

Ces questions revêtent une importance d'autant plus cruciale que le Maroc est confronté, depuis le séisme du Grand Atlas, à une succession de défis liés aux dérèglements climatiques. Ceux-ci se traduisent par des enjeux majeurs en matière de gestion des catastrophes naturelles, notamment la sécheresse prolongée (2021-2025) ainsi que des inondations meurtrières survenues à Tata (2024), à Safi (2025), puis à Ksar El Kébir et dans le Gharb (2026). La recrudescence de ces événements impose la mise en place d'une gouvernance proactive et rigoureuse, tant dans la gestion de l'urgence que dans les phases post-catastrophe, lesquelles doivent s'inscrire dans des cadres transparents, démocratiques et participatifs.

Annexe n°1 : Programme intégré de reconstruction et d'amélioration globale des zones sinistrées (2024-2028) - Les engagements de l'Etat

Les engagements de l'État ont pris la forme d'un **Programme intégré de reconstruction et d'amélioration globale des zones sinistrées (2024-2028)**. Ce programme étatique a été élaboré dans un délai très court. Le 20 septembre 2023, soit douze jours après le séisme, le Roi Mohammed VI annonçait, lors d'une séance de travail, les grandes lignes de ce programme ambitieux.

Concrètement, le programme est structuré autour de quatre composantes principales :

1. Le relogement des personnes sinistrées, la reconstruction des logements et la réhabilitation des infrastructures ;
2. Le désenclavement et la mise à niveau des territoires ;
3. L'accélération de la résorption des déficits sociaux, notamment dans les zones montagneuses affectées par le séisme ;
4. L'encouragement de l'activité économique et de l'emploi, ainsi que la valorisation des initiatives locales.

Les directives royales ont insisté sur plusieurs dimensions clés :

- **La dimension territoriale** : « décliner la vision présentée au niveau de chacune des provinces et préfectures concernées » ;
- **Des solutions adaptées** : « l'importance d'être à l'écoute permanente de la population locale afin de lui apporter des solutions adaptées » ;
- **La dimension environnementale** ;
- **La dimension patrimoniale** : « respecter le patrimoine unique, les traditions et les modes de vie propres à chaque région ».

TABLEAU N°1 - RÉCAPITULATIF DES ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT

Axe / Domaine	Acteurs concernés	Objectifs et engagements	Moyens financiers annoncés
Cadre général du programme	État / Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> Relogement des sinistrés et reconstruction des logements Réhabilitation des infrastructures Désenclavement et mise à niveau territoriale Résorption des déficits sociaux en zones montagneuses Relance de l'activité économique et de l'emploi local 	<ul style="list-style-type: none"> Programme ciblant 4,2 millions d'habitants 120 MMDH sur 5 ans
Principes d'intervention	Gouvernement	Réponse forte, cohérente, rapide et volontariste fondée sur : <ul style="list-style-type: none"> Rapidité Efficacité Rigueur Résultats probants 	—
1. Législatif et gouvernance	Gouvernement Parlement ADHA	<ul style="list-style-type: none"> Décret Fonds 126 Décret-loi créant l'ADHA Décret Catastrophes naturelles Loi de finances 2024 Loi Pupille de la Nation 	Inclus dans l'enveloppe globale
2. Habitat	Gouvernement ADHA	<ul style="list-style-type: none"> 50 000 logements totalement ou partiellement effondrés Reconstruction et réhabilitation de l'habitat 	<ul style="list-style-type: none"> 140 000 DH par logement totalement détruit 80 000 DH pour logement partiellement endommagé 14 MMDH (logements + infrastructures)
3. Infrastructures	Gouvernement Ministère des Finances Ministère de l'Équipement	Objectifs non détaillés dans les documents analysés	<ul style="list-style-type: none"> 2,5 MMDH pour : Santé, Éducation, Équipement, Habitat, Culture, Tourisme, Agriculture, Affaires islamiques
4. Relance du cycle économique	Gouvernement Ministère des Finances Ministère de l'Agriculture Ministère du Commerce et de l'Industrie	Objectifs non précisés	Non précisés
5. Services sociaux (Santé, Éducation, Aides)	Gouvernement Fondation Mohammed V FAR Coopération internationale	<ul style="list-style-type: none"> Soutien social aux ménages sinistrés Maintien des services essentiels 	<ul style="list-style-type: none"> 30 000 DH/an par ménage (2 500 DH/mois)
6. Environnement	Gouvernement	Intégration de la « dimension environnementale »	Objectifs et moyens non précisés
7. Genre	Gouvernement	NC	NC

Annexe n°2 : Réunions de la Commission interministérielle (octobre 2024 et novembre 2025)

Numéro de la réunion	Date de la réunion	Espace temporel entre chacune des réunions	Participants (Nombre et titre)
Réunion #12	02/10/24	30 jours	NC
Réunion #13	02/12/24	60 jours	NC
Réunion #14	19/03/25	107 jours	NC
Réunion #15	10/07/25	111 jours	NC
Réunion #16	10/09/25	60 jours	NC

Source : Chef du gouvernement, Communiqués de presse de la CI.

2. أضرار الزلازل :

أقل من 5 سنوات	من 5 إلى 10 سنوات	من 10 إلى 15 سنة	أكثر من 15 سنة
نعم	لا	لا	لا
مالك	مكتري	آخر	آخر
أقل من 50 م	من 50 إلى 100 م	من 100 إلى 200 م	أكثر من 200 م
نعم	لا	لا	لا
نعم	لا	لا	لا
انهيار كلي	انهيار جزئي	أضرار طفيفة	أضرار طفيفة
انهيار كلي	انهيار جزئي	أضرار طفيفة	أضرار طفيفة

- 2.1. كم عدد سنوات الإقامة بالدوار ؟
- 2.2. توفر على مسكن بالدوار قبل الزلازل ؟
- 2.3. ما الوضع القانوني لحيازة المسكن ؟
- 2.4. ما مساحة مسكنك القديم ؟
- 2.5. هل تسبب الزلازل في أضرار للمسكن ؟
- 2.6. هل تسبب الزلازل في أضرار على المرافق ؟
- 2.7. ما هي نوعية الضرر على المسكن بسبب الزلازل ؟
- 2.8. ما هي نوعية الضرر على محل العمل بسبب الزلازل (مرافق السكن) ؟

3. معلومات عن مساعدات الدولة :

نعم	لا			
نعم	لا			
نعم	لا			
20000 د	40000 د	60000 د	80000 د	140000 د
20000 د	20000 د	20000 د	20000 د	20000 د
نعم	لا			

3.1. هل استفدت من دعم الدولة المباشر ؟

3.2. هل تملكه كاف أم لا ؟

3.3. هل استفدت من مساعدة الدولة لإعادة بناء المسكن ؟

3.4. ما هي اللقمة التي توصلت بها (التهيار كلي) ؟

3.5. ما اللقمة التي توصلت بها (التهيار جزئي) ؟

3.6. ما المبلغ الذي أضفت من أجل توفير مسكنك أو إصلاحه ؟

4.1. هل تعيش حاليا في مسكن ؟

4. معلومات عن السكن الحالي

4.2. لماذا لا تتوفر على مسكن لحد الآن ؟

في حال الإجابة بالإيجاب :

4.3. هل عدت لمسكنك الأصلي ؟

4.4. هل تعيش في مسكنك الجديد ؟

4.5. ما مساحة المسكن الجديد ؟

4.6. كم عدد الأسر في المسكن الجديد

4.7. هل أنت راض عن جودة المسكن ؟

4.8. هل تتوفر على ماء صالح للشرب ؟

4.9. هل تتوفر على التطهير السائل ؟

4.10. هل يستفيد المسكن من خدمات جمع النفايات ؟

في حال الإجابة بالنفي :

4.11. أين تعيش حاليا ؟

4.12. هل تسكن في نفس المكان أم تم ترحيلك لمنطقة أخرى ؟

4.13. هل في مسكن جديد ؟

4.14. من ساعدك للحصول على المسكن ؟

4.15. هل عدت لمسكنك الأصلي مع أنه غير مكتمل ؟

مشاكل مع المالك بالبناء	مشاكل مالية	مشاكل مرتبطة بالسلطات المحلية	تدبير برنامج إعادة البناء
		لا	نعم
		لا	نعم
أكثر من 80 م	70 إلى 80 م	50 إلى 70 م	50 م
أكثر	3	2	1
		لا	نعم
		لا	نعم
		لا	نعم
		لا	نعم
آخر	دور صفيح أو قصب	في حاوية	عند أقارب
		في خيمة	عند أقارب
		تم ترحيلي	نفس المكان
		لا	نعم
مساعدة الدولة وموارد أخرى	العائلة	مؤسسات خيرية دولية	الدولة
		مؤسسات خيرية مغربية	الدولة
		لا	نعم

Bibliographie et ressources documentaires

Les outils et ressources utilisés :

Pour réaliser cette observation, nous avons eu recours à une diversité de sources et documents. Trois principales sources sont utilisées :

1. Les sources officielles "ouvertes"
2. Les sources associatives "ouvertes"
3. Les sources médiatiques

Dans ce sens, nous nous sommes appuyés sur trente-huit 38 documents de types différents (liste complète en annexe) :

- 9 communiqués officiels
- 3 communiqués associatifs
- 6 textes de lois
- 12 documents officiels (budgets, stratégies, etc.)
- 8 contenus médiatiques

Documents officiels (12)

- Ministère de l'Intérieur, Stratégie nationale de gestion des risques des catastrophes naturelles https://www.gestionrisques.ma/web/files/Livret_de_la_SNGRCN.pdf
- Loi de Finances, 2025, Bulletin officiel
- MEF, Note de présentation, Loi de finances 2026
- MEF, Rapport sur les comptes spéciaux du trésor, Loi de finances 2026
- Royaume du Maroc, Ministère de l'Economie et des Finances « Discours de Mme la Ministre pour la présentation du PLF 2026 », Les deux Chambres du Parlement
- Présentation du PLF 2026, ministre de l'Economie et des finances, 20 octobre 2025
- Présentation du budget sectoriel du département de l'Habitat, Chambre des conseillers, Commission des secteurs sociaux, novembre 2025
- Présentation du budget sectoriel ministre de ministère de l'Intérieur, PLF 2026, Chambre des conseillers
- Présentation du ministre de l'Équipement et de l'Eau à la Chambre des Conseillers, novembre 2025, budget sectoriel PLF 2026
- Présentation du budget sectoriel ministre de l'Éducation nationale du préscolaire et du sport, PLF 2026, Chambre des conseillers
- Présentation du budget de la Défense, PLF 2026, Chambre des représentants, 1^{er} novembre 2025

- Ministère de la santé et de la protection sociale, Présentation du budget sectoriel, PLF 2026, Chambre des conseillers, 20 novembre 2025

Communiqués de presse officiels (9)

- Agence MAP, Communiqué du Cabinet royal du 19/10/23
« Reconstruction du Maroc après le séisme », 11 octobre 2023, <https://www.eib.org/fr/press/all/2023-374-world-bank-imf-annual-meetings-eib-pledges-eur1-billion-for-morocco-s-earthquake-recovery-efforts>
- MEF, Communiqué de presse, « Signature du contrat de prêt d'un montant de 100 millions d'euros, en soutien au Programme de reconstruction et de mise à niveau des régions sinistrées par le séisme d'Al Haouz », <https://www.finances.gov.ma/fr/Pages/detail-actualite.aspx?fiche=6889>
- Commission européenne (CE), Communiqué de presse, « L'UE aux côtés du Maroc dans la reconstruction suite au tremblement de terre de septembre 2023 », 22/12/23, https://france.representation.ec.europa.eu/informations/lue-aux-cotes-du-maroc-dans-la-reconstruction-suite-au-tremblement-de-terre-de-septembre-2023-2023-12-22_fr
- USAID, Communiqué de presse, « L'USAID soutient la reconstruction post-séisme au Maroc à travers des programmes d'une valeur de 12,6 millions de dollars », <https://www.usaid.gov/fr/morocco/press-releases/jan-30-2024-usaid-programs-valued-126-million-support-morocco-led-earthquake-recovery-efforts>
- BEI, Communiqué de presse, « La BEI s'engage à apporter 1 milliard d'EUR pour soutenir les efforts de
- Chef du gouvernement, Communiqué de presse, Le Chef du gouvernement préside la réunion du premier Conseil d'Orientation Stratégique de l'Agence de Développement du Haut Atlas
- Chef du gouvernement, Communiqués de la Commission interministérielle, décembre 2024, mars 2025, juillet 25 et septembre 2025,
- عناصر أجوبة السيدة فاطمة الزهراء المنصوري، وزيرة إعداد التراب الوطني والتعمير والإسكان وسياسة المدينة، خلال جلسة الأسئلة الشفوية بمجلس النواب- الإثنين 24 نونبر 2025

Communiqués de presse des ONG (3)

- Transparency Maroc, Communiqué de presse, Appel à la transparence dans la gestion des suites du séisme du 8 septembre 2023
- Communiqué de la Coordination des victimes du séisme du Grand Atlas, septembre 2025

• Coalition marocaine pour la montagne, septembre 2025

Contenus médiatiques : Articles et contenus multimédias (8)

- وفاة متضرر من زلزال الحوز داخل خيمة بلاستيكية.. والسلطات تباشر إزالة جميع الخيام
urlr.me/uYvdEa
- قطعوا 90 كلم مشيا على الأقدام.. مسيرة احتجاجية ضد الإقصاء من المساعدات المالية المخصصة للمتضررين من الزلزال بشيشاوة
(25/11/urlr.me/adb8Kv (consulté le 15
- سكان امزميز المتضررين من الزلزال في وقفة احتجاجية تستنكر الإهمال واللامبالاة من طرف الدولة... #زلزال_المغرب
urlr.me/vaANCu
- أسابيع-الانتظار-مئات-المتظاهرين-شوارع-أمزميز-المغربية
urlr.me/axVrjv
- وقفة احتجاجية للسكان المتضررة من زلزال الحوز أمام عمالة تارودانت للمطالبة بالتعويضات
urlr.me/BneDyY
- عد 5 أشهر على الفاجعة.. متضررون يشكون عدم الاستفادة من « دعم الزلزال »
urlr.me/DhACdg
- متضررون من الزلزال في مسيرة على الاقدام من تارودانت إلى أكادير
<https://www.youtube.com/watch?v=ujykHRtZrY0>
- <https://www.facebook.com/watch/?mibextid=qi2Omg&v=7597101353734515&rdid=Ow8EJri7PyEDwapZ>
- لجمعية المغربية لحقوق الإنسان فرع المنارة مراكش تدين في بيان لها وبشدة الانتهاكات التي تطال ضحايا زلزال بالحوز، والحكم القضائي للجائر في حق المعتقلة فاطمة احنين 8 اوت 2024.
- الجمعية المغربية لحقوق الإنسان فرع المنارة مراكش تدين في بيان لها وبشدة الانتهاكات التي تطال ضحايا زلزال بالحوز، والحكم القضائي للجائر في حق المعتقلة فاطمة احنين
urlr.me/63yXDM

Sites web officiels (6)

- www.men.gov.ma
- chambredesconseillers.ma
- chambredesrepresentants.ma
- www.men.gov.ma
- www.sante.gov.ma
- www.adha.ma



توانسبرانسي المغرب
transparency maroc

مرصد برنامج إعادة البناء ما بعد زلزال الأطلس الكبير
Observatoire du programme de reconstruction post-séisme Atlas